

LES TRAVAUX MILITAIRES A ANTIBES AU XVII^e SIÈCLE

Jean-Bernard LACROIX

€ La construction des remparts de la ville

C'est à Raymond de Bonnefons que l'on doit la conception des remparts d'Antibes. Dernière ville importante avant la frontière de Savoie, Antibes avait été dotée par Henri III du Fort Carré à l'entrée ouest de l'anse mais la protection de la ville elle-même ne consistait qu'en une médiocre ceinture de murailles héritée du Moyen Âge et sa prise par le duc de Savoie en 1592, lors de l'invasion de la Provence, montrait la nécessité de fortifications modernes suivant les nouveaux principes d'enceintes bastionnées. Raymond de Bonnefons qui est ingénieur pour le roi en Provence, Dauphiné et Bresse en 1600 se lance dans la construction d'une succession de places fortes d'Antibes à Martigues. Il conçoit la fortification d'Antibes en donnant à la ville la possibilité d'une large extension au delà de l'ancien mur à tours rondes, à l'intérieur d'une ceinture défendue par quatre grands bastions. Il les dénomme bastion du Roi, bastion de Guise (Charles de Lorraine duc de Guise est lieutenant général en Provence depuis 1595), bastion de Rosny (superintendant des fortifications et grand maître de l'artillerie, homme de confiance de Henri IV qui deviendra duc de Sully en 1606) et bastion du Dauphin (le futur Louis XIII né le 27 septembre 1601). Cette année là est à l'évidence celle de la fondation des remparts bastionnés car, malgré les réticences du président du parlement de Provence qui entendait concentrer ailleurs les efforts, Raymond de Bonnefons parvient à imposer ses vues en lançant le grand chantier des fortifications d'Antibes par le bastion du Roi puis celui de Guise en 1603. En effet, le 22 juin 1603, dans la maison de messire Annibal de Villeneuve sieur de Tourrette gouverneur de la ville et du fort d'Antibes, en présence de Raymond de Bonnefons ingénieur du roi pour les provinces de Languedoc, Provence, Dauphiné et Bresse et de Jean Bachelier commis au contrôle des fortifications d'Antibes et de Saint-Tropez, sont proclamés officiellement devant les consuls de la ville et plusieurs maçons, ouvriers, entrepreneurs et autres, la teneur des travaux de construction du bastion de Guise destiné à la fortification d'Antibes qui seront attribués aux enchères à la chandelle¹.

Le creusement du fossé sera donné « à la toise royale cube de six pieds de toute carraire »² à charge pour l'entrepreneur de creuser « tant pour le fondement de la muraille que pour la largeur nécessaire au fossé », quatre toises de profondeur et douze de large et de transporter les terres « tant sur le rampart dudit bastion que sur la contrescarpe du fossé³ jusques à cinquante ou soixante toises de distance ». Le transport sur la contrescarpe du bastion de Guise de la pierre tirée du fossé devant le bastion du Roi près de la porte de Saint-André sera également attribué à la toise cube de même que la construction de la muraille des éperons du bastion. Le sable sera mesuré au boisseau.

La chandelle est allumée. Nicolas Barbier de « Risse en Champagne »⁴ offre le creusement à cinq livres la toise. Les rabais se succèdent. Finalement Jehan du Pin de Cadenet offre un écu huit sous. On passe à l'enchère de la fourniture de pierres. Baptiste Gallot d'Antibes propose trois écus soit neuf livres la toise cube. Le dernier rabais offert par Nicolas Devandière est de six livres six sous. Pour la construction du bastion, la première enchère vient de Guilhen Raynaud maître maçon d'Antibes à raison de neuf livres la toise cube mais Baptiste Gallot l'emporte avec un rabais de deux livres à sept livres. Nicolas Devandière a la meilleure proposition pour le sable. Pourtant le gouverneur juge le coût trop élevé et décide de procéder à une nouvelle adjudication. Les enchères reprennent le 24. Le creusement des fossés proposé cette fois à trois livres sept sous par Gallot est adjugé à Jean Aubry « de Risse

¹ ADAM, 3E 27/89 f° 363 et suivant

² La toise vaut à Paris 1,95 m, la toise carrée 3,8m² et la toise cube 7,40m³. La toise royale est divisée en six pieds de 0,325 m. Le pied vaut 12 pouces soit environ 2,7cm le pouce

³ Mur extérieur du fossé

⁴ Aucune commune ne porte ce nom en Champagne, il s'agit vraisemblablement de la déformation de Reims

en Champagne » pour trois livres six sous. La fourniture et le transport des pierres reviennent à Nicolas Devandière moyennant cinq livres huit sous. Baptiste Gallot obtient la construction du bastion à raison de six livres dix sous. Pour le sable, seul Nicolas Devandière fait une offre à trois sous le boisseau.

Le 25 est signé le prix fait du creusement des fossés par Jean Aubry selon le marché. Il est cependant prévu que, si Aubry rencontre du rocher, le gouverneur s'engage à fournir gratuitement les « paulx, masses et ferramentz necesseres pour couper et arracher lesditz rocs » mais la pierre extraite reviendra au roi. Le paiement sera effectué mensuellement par le trésorier général de la marine du Levant. Il reçoit une avance de trois cents livres et s'engage à mener les travaux sans discontinuer avec tous les ouvriers nécessaires au chantier. Nicolas Barbier qui avait fait une offre s'associe à l'entreprise en se portant caution.

Le second prix fait avec Nicolas Devandière prévoit la livraison des pierres depuis le bastion du Roi jusqu'au bastion de Guise à raison de trois cents toises cubes d'ici à la fin du mois d'août et deux cents toises cubes les mois suivants. Il reçoit à titre d'avance mille cinq cents livres. Cette somme servira notamment à l'achat des chevaux nécessaires pour le charroi.

Le troisième prix fait concerne la construction par Baptiste Gallot du bastion « en la présente année a cousté de la porte de la fontaine de ceste dicte ville pour la fortiffication d'icelle nommée la bastion de Guise ». Conformément au devis, Gallot devra donner à la muraille une toise de talus sur quatre de haut, une toise d'épaisseur à la base « revenant à quatre pieds de large sur lesditz quatre toises en telle sorte que ladite muraille demeure apuyée sur ses esperons qui seront faitz et bastis de vingt pieds de longueur et troys piez de largeur chascung et attachés à la muraille en forme d'arcade distantz seulement de deux toises l'ung de l'autre, la haulteur desquels sera pris depuis la terre ferme qui se rencontrera eslevé a l'egal du courdon de la muraille ». Il taillera toute la pierre « pour le parement du coing de l'angle flanqué dudit bastion qui sera fait de quatre pieds de largeur de chascung cousté pour la force et anbellissement d'icelluy, laquelle pierre de tailhe luy sera fournie sur la contrescarpe dudict bastion aux despens de sa Majesté ». Gallot est tenu de démarrer la construction le 1er août et de faire chaque mois deux cents toises cubes de maçonnerie qui seront payées mensuellement après réception des travaux par les officiers des fortifications conformément au dessin et mémoire de l'ingénieur Bonnefons. Gallot reçoit à titre d'avance six cents livres. Un apothicaire, Jean Rostaing se porte caution.

Le 28 octobre 1603⁵, Annibal de Villeneuve sieur de Turrettes signe un nouveau prix fait avec Baptiste Gallot qui s'engage à « continuer à faire et parfaire bien de deument le creusement et vuidange des terres du fondement des fossés du bastion de Guise » à raison de trois livres six sous la toise, prix consenti par Aubry qui a renoncé. Dans le nouveau marché Gallot promet de « coper le roc quy a esté trouvé dans ledit fossé dudict bastion du cousté de septentrion sans quil puisse rien prethendre sur la pierre quy en sera tirée, laquelle demeurera au proffict du roy, laquelle ledit Gallot sera tenu la couper en sorte quelle puisse estre employée a la massonerie dudict bastion et a cest effect la mettra en estat de pouvoyr estre thoisée et pour chascune thoise cube de ladite pierre luy sera payé la somme de quinze livres ».

Le 6 novembre 1603⁶ Pierre Robion, Honoré Martin, Honorat Bonneau et Antoine Jacomin estimateurs accompagnés de deux maçons, Guilhen Raynaud et Etienne Roy se rendent aux chapelles Saint-Sébastien,⁷ Notre-Dame d'Entrevignes et Saint-Pierre. En effet, sur ordre de Jean Bachelier commis au contrôle des fortifications, les pierres vont être utilisées dans la fortification et il convient d'en estimer la valeur pour indemniser la

⁵ ADAM, 3E 27/89 f° 763 v°

⁶ ADAM, 3E 27/89 f° 796 v°

⁷ Arazy indique qu'elle était située à l'emplacement où sera construite la demi-lune du bastion Dauphin

communauté. Saint-Sébastien compte cent soixante-quatorze cannes de murailles de deux pans de largeur « et faisant séparation de la pierre qui est ausditz murailhes ont estimé icelle à deux livres huit sous la canne se montant ladite pierre à quatre cent dix-sept livres douze sous n'ayant en ce compris les tuilles, chevrons et autres boys qui est au toict ». Pour Notre-Dame d'Entrevignes ce sont cent quatre-vingt-seize cannes de muraille de la même épaisseur ; la pierre vaut quatre cent soixante-dix livres huit sous « ayant faict réserve de quatre grandz pierres servant pour l'authel d'icelle église lesquelles demeurent aussy au proffict de ladite commune ». Enfin en « l'église et chappelle Saint-Pierre et maison ou habitoit le pauvre Saint-Lazare » on compte en tout cent cinquante-deux cannes de murailles de même épaisseur pour trois cent soixante-quatre livres sept sous de pierre, exception faite de quatre pierres d'autel.

La démolition est confirmée par Arazy à la fin du XVIIe siècle et la poursuite des travaux ne fait pas de doute mais nous n'en connaissons pas le détail car les archives notariales d'Esprit Mellian qui consignait les actes des ingénieurs et du gouverneur d'Antibes ont disparu pour la période de janvier 1604 à février 1607⁸.

En 1607, les maîtres tailleurs de pierre Jean-Antoine Gallot et Barthélémy Millot travaillent aux fortifications sous la conduite de Jean de Bonnefons à qui ils doivent deux cents livres⁹. Au mois de juillet, celui-ci succède à son père à la direction des fortifications, Raymond de Bonnefons venant de décéder accidentellement lors de la manipulation d'une pièce d'artillerie¹⁰. Jean qui était déjà associé aux travaux comme ingénieur et est allié à une famille antiboise par son mariage avec Valentine Albarnon achève les fortifications. Le 14 mai 1608, Pierre Albarnon et le capitaine Jacques Bresson, entrepreneurs de la fortification d'Antibes, achètent au marchand Jean Raynaud, cinq cent cinquante boisseaux¹¹ de chaux qui seront livrés près de la courtine « quy ce faict entre les bastions de Guize et de Rony »¹² pour le mois de juin prochain à raison de quatorze sous le boisseau. L'acte est signé en présence de Jean de Bonnefons ingénieur ordinaire du roi des provinces de Languedoc et de Provence¹³. Le 16 mai, ils complètent leur commande par mille quatre cents boisseaux de chaux à livrer en septembre par les marchands Claude Amelly et Pierre Paulian. Le 18 septembre les entrepreneurs sont payés deux mille huit cents livres comme solde du prix des ouvrages et constructions réalisées conformément au marché¹⁴.

En 1609, on travaille au dernier des quatre bastions, celui du Dauphin. Le 14 janvier, sur la demande de Claude d'Estienne lieutenant du comte du Bourg, gouverneur d'Antibes, et du capitaine Jacques Bresson, commis au contrôle des fortifications, Honoré Motton estimateur et Louis Meynier maître maçon à Antibes et expert, se rendent sur le bastion du Dauphin « qui se faict pour lesdiz fortifications pour voyr et visiter les ouvrages faictz en icelluy tant en matériauux que creusement des fondementz et vidange des terres ». Deux cent quatre toises de fossé ont été creusées, les terres évacuées et cent quatre vingt trois toises de pierre ont été fournies pour la construction des murailles par les entrepreneurs Baptiste et Jean-Antoine Gallot¹⁵. Le 7 février un nouveau rapport fait état de quatre-vingt-seize toises cubes pour le creusement correspondant à trois cent dix livres huit sous, cent quarante-deux

⁸ Les seuls minutiers qui subsistent sont ceux de Calvy de 1604 à 1612 avec des lacunes en 1608 et de Textoris de 1602 à 1610 mais partiellement. Les minutiers des autres notaires d'Antibes n'ont pas été conservés

⁹ ADAM, 3E 27/90 f° 815

¹⁰ Sully écrit au roi en juillet 1607 : « Il est arrivé un accident en Provence qui m'apporte du des plaisir ; c'est la mort de deux de vos ingénieurs à scavoir Bonnefons et le jeune Errard »

¹¹ Boisseau : mesure valant 13 litres à Paris

¹² ADAM, 3E 27/90 f° 508

¹³ Le règlement est soldé le 20 août 1608

¹⁴ ADAM, 3E 27/90 f° 836 v°

¹⁵ ADAM, 3E 27/91 f° 36, autres rapports les 7 février (f° 140 v°), 28 février (f° 199 v°), 4 avril (f° 310 v°), 24 avril (f° 362)

toises cubes de pierre de taille pour six cent dix livres douze sous et sept cent soixante boisseaux de sable livrés près du bastion à deux sous le boisseau. Trois semaines plus tard ils ont approvisionné mille sept cent cinquante boisseaux de sable et préparé la pierre brute destinée à quatre-vingt-cinq toises cubes de murailles. Le 4 avril, on a apporté depuis le début du mois de mars quatre-vingts toises cubes de pierre et cinq mille boisseaux de sable. Le 28 avril, les estimateurs Honoré Motton et Antoine Jacomin se rendent « en la terre qui est dans le bastion de Guise et le long de la courtine qui joint le bastion Daulphin et en autres terres hors la ville proche de la pointe dudict bastion Dauffin pour voyr et viziter les dommages quy ont esté donnés au bled quy a esté semé au susdite terre par le sieur Alexandre de Grimault¹⁶ cy devant seigneur dudict Antibes, seigneur de Caigne, le tout par moyen de la construction desditz courtine et bastion, de la vidange des terres quy se tirent du fondement de ladite cortine et le chemin quy se doit faire au millieu de ladite terre quy est dans ladite ville pour y passer les charrettes et entrepos de matériaux ». Ils fixent le dommage à soixante livres avec le consentement de Jean Bonnefons ingénieur des fortifications. Le 27 avril 1609¹⁷, Antoine du Mayne sieur du Bourg et de l'Espinasse, gouverneur d'Antibes, Antoine Fellix, contrôleur général de la marine du Levant, et Jean de Bonnefons ont rassemblé plusieurs maçons et entrepreneurs qui ont été informés « suyvant les criées, proclamations et assignations quen ont esté faictes dès hier a voix de trompe et cry public par tous les lieux et carreffours dudict Antibes accoustumés et encores ez villes et lieux de Grasse, Vence, Saint Pol, Biot, Tourrette, Cannes et Vallauris » pour leur faire connaître « les ouvrages à faire en la présante année pour les fortifications dudict Antibes ». Les travaux seront attribués au rabais à celui qui offrira les meilleures conditions de prix avant « l'estainct de la chandelle ».

Le marché de l'année porte sur la continuation de la « fasse du bastion Daulphin qui flanque le bastion royal de soixante toise de longueur et troys thoises et demy dhaulteur au bout de laquelle sera faicte une espaulle¹⁸ de douze thoises de diametre et le flanc de quatre thoises de largeur et la murailhe sera constante en tallus par dehors de quatre piedz ung ; l'espaisseur d'icelle sera prinse de neuf piedz en son fondement et réduite de troys piedz sur quatre thoises de haulteur ». Il sera fait « un empiettement a ladicte murailhe d'ung pied et demy de sortie et de troys pieds de proffondeur ». On commencera aussi la courtine suivante avec la même hauteur et épaisseur que la précédante. Au cas où il faudrait « faire des ancrs au derriere desdictes murailhes depuis le manquement de la terre ferme, il fera icelle de deux thoises de longueur et troys pieds d'espaisseur distantes de dix piedz l'une de l'autre ». Pour fonder la muraille, on prévoit de faire un fossé de six toises de large et de trois de profondeur. La terre qui en sera tirée sera portée tout au long des remparts derriere le bastion et la courtine.

Les ouvrages consistent également en deux corps de garde qui seront construits l'un au bastion de Rosny, l'autre à la porte royale mesurant chacun six toises par trois et trois de haut. Les murs auront un pied et demi d'épaisseur à la base et un pied en haut. Celui à qui sera adjudgé la maçonnerie fournira toute la pierre brute tirée des fossés et du fossé du bastion royal ainsi que la chaux et le sable. La muraille sera enduite de bon mortier. L'entrepreneur devra prendre un maître maçon qui lui sera désigné par les officiers des fortifications pour la conduite du travail et qui sera payé vingt sous par jour. Après avoir allumé la chandelle, la mise à prix est fixée à vingt-cinq livres la toise cube pour le premier article de la maçonnerie. Seul Baptiste Gallot¹⁹ a offert un rabais d'une livre pendant que trois chandelles se sont

¹⁶ Grimaldi

¹⁷ ADAM, 3E 27/91 f° 371

¹⁸ L'épaulement du bastion (ou orillon) est l'endroit où la face (mur de la partie saillante du bastion) se joint au flanc (mur raccordant la courtine laquelle joint deux bastions)

¹⁹ Baptiste Gallot est cousin de Jean-Antoine Gallot, neveu d'Antoine Gallot ingénieur du roi en Provence (f°747 v°)

consommées. Pour le deuxième article du creusement des fossés et transport des déblais personne ne fait d'offre. Le contrôleur décide de recommencer l'enchère le lendemain mais elle est tout aussi infructueuse. Le surlendemain une nouvelle séance est plus avantageuse pour l'administration royale. Alexandre Lause d'Antibes et un autre notaire de Vallauris y participent obligeant Baptiste Gallot à descendre à dix neuf livres quatre sous. L'autre lot qui consiste dans le creusement des fossés est convoité par Nicolas Jaume pour trois livres huit sous la toise cube. Mais persistant dans son désir de diminuer le coût de la construction le contrôleur remet une nouvelle fois les ouvrages à l'enchère. Le 30 avril seuls les notaires Jean-Antoine Mère et Alexandre Lause²⁰ participent et obtiennent le lot de construction des murailles moyennant dix neuf livres par toise cube. Pour le creusement, Baptiste Gallot finit par l'emporter face à maître Lause moyennant deux livres quinze sous la toise.

Le 1er mai est signé le prix fait de la construction de la face du bastion du Dauphin et de la courtine qui flanque le bastion du Roi avec le gouverneur d'Antibes et Jean de Boneffons ingénieur des fortifications en Provence et en Languedoc. Maître Lause dispose d'un délai d'un an pour l'achèvement des ouvrages. Le même jour le notaire Esprit Meillan rédige le marché attribué à Baptiste Gallot pour « faire et creuser le fondement des murailles quy doibvent estre faictes en la fasse du bastion Daulphin quy flanque le bastion Royal et la courtine suyvante de six thoises de largeur et troys thoises de proffondeur ». Le 17 juin, le gouverneur fait procéder à l'estimation de la propriété d'Antoine Amelly située au quartier de la Ferraye, touchée par les travaux de construction. L'indemnisation se monte à neuf cent quatre-vingt-dix livres²¹. Alexandre Lause s'associe le capitaine Louis Léon pour moitié et reçoit le 7 mai à titre d'avance trois cents livres versées par Honoré de Serre trésorier général de la marine pour financer la préparation au chantier et s'approvisionner en matériaux²². Ils rencontrent d'ailleurs des difficultés puisque le 20 août mille deux cents boisseaux de chaux commandés à Pierre Paullian marchand pour moitié et Jean-Antoine et Pierre Abos de Vallauris pour l'autre moitié à raison de quatorze sous le boisseau n'ont pas été livrés dans les délais impartis bien qu'ils aient été payés²³. Le 25 août, capitaine Louis Léon achète quatre mille quintaux de bois à Pierre Ardisson du Cannet « en billons propre à faire cuyre fours à chaulx et de la quallité telle que puissent entrer dans la bouche et porte d'ung four a chaulx de six rups chascung quintal ». Il devra livrer le bois à la Napoule près du rivage à raison de mille quintaux²⁴ pour la saint Michel²⁵ et mille quintaux à la fin de chaque mois de février, mars et avril prochain²⁶.

Le 7 septembre, Luc Aravene s'engage à fournir « toute la pierre à faire de chaulz qui sera requise et necessere pour ramplir le four à cuyre chaulz qui est à present en la terre que Antoine Amelly dudict Antibes a située dans ladite ville au quartier de la Ferraille proche de castellet ». Il fera quatre fournées de chaux, la première pour le 10 novembre, la seconde pour mars prochain, la troisième pour mai et la dernière pour juillet 1610 à raison de cinquante-deux livres dix sous par four. La fourniture intervient dans le délai imparti²⁷. Au début du mois de septembre, Baptiste Gallot se plaint de ne pas avoir été payé des mille cinq cents livres comme convenu pour continuer les travaux de fortification. Honoré Guide commis du trésorier, répondant à la sommation, affirme qu'il ne pouvait payer faute de rapport d'estimation des travaux mais y consent finalement sous la pression de Claude d'Estienne

²⁰ ADAM, 3E 27/91 f° 382

²¹ ADAM, 3E 27/91 f° 492 et 497 v°

²² ADAM, 3E 27/91 f° 422v°

²³ ADAM, 3E 27/91 f° 709 v°

²⁴ Le quintal représente six rups de vingt livres chaque à Antibes, la livre correspond à environ 380 gr

²⁵ 29 septembre

²⁶ ADAM, 3E 27/91 f° 730 v°

²⁷ ADAM, 3E 27/91 f° 778 v° quittances des 25 janvier et 22 avril 1610

lieutenant du gouverneur²⁸. Baptiste Gallot qui avait recruté quatre maîtres maçons de la ville de « Douceaygue »²⁹ a dû se résoudre à les congédier et à suspendre les travaux. Les maçons sont rentrés et bien qu'ayant touché l'argent, Gallot ne peut reprendre le chantier. Mais Guide estime l'argument irrecevable car il n'avait pas à les licencier puisqu'il avait déjà l'engagement d'être payé lorsqu'il l'a fait.³⁰

Le 16 décembre 1609, Louis Léon est sommé de régler le bois coupé pour les fours à chaux qui n'est toujours pas payé. Mais il rejette la faute sur le fournisseur qui ne l'a pas livré à la Napoule à la date fixée. Lorsqu'il a envoyé des bateaux pour charger le bois ils sont revenus vides et à présent il ne peut envoyer « aulcungz bateaux à cause du mauvais temps quil reigné »³¹. Malgré quelques difficultés, les travaux avancent à un rythme soutenu. Le 30 octobre 1609³², Henri Motton estimateur procède au constat des travaux effectués par Baptiste et Jean-Antoine Gallot au bastion Dauphin et à la courtine qui le relie au bastion de Guise. Ils ont fait cinq cent quarante-sept toises et cinq pieds de muraille pour un montant de dix mille cinq cents quatre-vingt livres. Quant aux « fondementz et fossés » ils ont retiré mille deux cent vingt-neuf toises cubes de déblais pour trente-huit livres soit un total de quatorze mille quatre cent cinquante livres.

La réception des travaux en présence de l'ingénieur Jean de Bonnefons et de Claude d'Estienne lieutenant du gouverneur est consignée par le notaire le 21 octobre 1611 après rapport des experts qui ont mesuré cinq cent quatorze toises un pied six pouces de maçonnerie à la face du bastion Dauphin pour une valeur de neuf mille sept cent vingt-deux livres huit sous et quatre deniers. Le creusement des fossés devant la face du bastion représente trois mille deux cents toises se montant à la somme de huit mille huit cents livres³³.

A la fin du règne de Henri IV l'essentiel des travaux de fortification de la ville est réalisé même si des améliorations devront parfaire l'ouvrage dans les années suivantes.

✂ Le château du gouverneur

Conséquence de la réalisation de la place forte, le roi rachète en 1608 la seigneurie d'Antibes qui lui assure le contrôle de la ville et divers avantages en nature : château pour la résidence du gouverneur, moulins et fours pour les subsistances. Le gouverneur s'emploie dès 1609 à réhabiliter les nouveaux biens du roi qui a fait l'acquisition de la seigneurie à Alexandre Grimaldi et, pour un douzième, à Henriette de Savoie femme de Charles de Lorraine duc de Mayenne. Le sieur du Vair premier président du parlement de Provence en a pris possession pour le roi : les propriétés comptent notamment des moulins sur la Brague et le château de Grimaldi à Antibes dont l'état laisse à désirer.

Le 3 septembre 1609, capitaine Baptiste Gallot « ingénieur », Louis Meynier maître maçon et Barthélémy Talladoire charpentier, se rendent au château sur ordre d'Antoine Serre trésorier général de France dans la généralité de Provence pour estimer les réparations à réaliser afin d'en faire la résidence du gouverneur. Dans la tour du pigeonier huit chevrons, douze planches de mélèze et deux cents tuiles seront nécessaires pour refaire la toiture. On y fera également deux portes. Cinq cents tuiles sont à changer sur le toit du château. Deux cheminées ont besoin de réparations. Dans la salle du côté du midi, il faut prévoir deux grandes fenêtres et « racomoder la porte de gipperie ». Dans deux chambres de la plus haute galerie du côté du couchant on confectionnera quatre portes. « Pour racomoder une croisière,

²⁸ ADAM, 3E 27/91 f° 776 v°

²⁹ Dolceaqua

³⁰ ADAM, 3E 27/91 f° 780 v°

³¹ ADAM, 3E 27/91 f° 1374 v°

³² ADAM, 3E 27/91 f° 1171 v°

³³ ADAM, 3E 27/91 f° 385 et 388 v°

le courredou et la voulte » la dépense se montera à neuf livres. Cinq fenêtres sont à changer dans la plus haute galerie du côté du levant et huit dans deux autres chambres. La réparation du cellier et de la porte de la chapelle coûtera neuf livres. Il convient de faire une porte et une fenêtre à la grande salle et de réparer son cellier. Cinq fenêtres dans la première galerie du côté du levant sont estimées cent vingt livres. Il faut aussi réparer plusieurs fenêtres des chambres qui donnent sur cette galerie. Une porte est prévue à la boulangerie. Dans la grande et dans la petite cuisine, diverses réparations concernent notamment la cheminée, le four, le contrefeu et des fenêtres. On blanchira la façade de la galerie du côté du levant pour soixante livres. Diverses améliorations concernent l'écurie. Enfin quatre-vingt-dix livres sont consacrées au pont-levis et à la porte du château. Le total des dépenses se monte à huit cent soixante dix-sept livres³⁴.

Moins de trois ans plus tard en mai 1612, on doit à nouveau intervenir sur la toiture. Laurent Semerye de San Remo maître maçon demeurant à Antibes qui en est chargé par Vincent Guide viguier royal député par Gilbert Badier trésorier de France en Provence remet également en état les moulins à blé du roi sur la Brague moyennant deux cent quatre-vingt-dix huit livres. Il achevera les ouvrages pour le mois de juillet³⁵.

L'année suivante, le 26 février 1613³⁶, capitaine Baptiste Gallot s'engage envers Gilbert Badier à faire les réparations de l'église paroissiale, du château, des écuries et des fours à pain du roi à Antibes. Dans le clocher de l'église il réalisera une voûte en maçonnerie au-dessous du clocher. Il devra couvrir ledit clocher « à pavillon et employer les chevrons et autres boys, le plastre, thuilles, clefz de fer et autres ferramente y requise et necessaire ». Au château, il fera dans la grande salle du côté du levant une porte en bois blanc recouverte de mélèze et une fenêtre en mélèze ; il fixera sept grands chassis de mélèze de la taille des fenêtres dans la galerie la plus basse et dans la cuisine, « remplis de toile encirée » et devra faire en sorte qu'elles puissent se fermer. Il réparera la cheminée de la cuisine et mettra « deux pierres de tailhe a feu » au foyer, referra la toiture du côté de la ville en employant cinq cents tuiles. Il réalisera dans la partie du château appelée l'Infernet une prison pour la garde des prisonniers avec une muraille de trois cannes de haut, d'une canne de large et deux pans d'épaisseur. Entre « ladicte prison criminelle et autre civile la joignant fera une voulte de bonne massonerie de la contenance de cinq cannes de murailles et l'espaisseur que sera requise avec aussy la porte d'icelle prison civile de table de melle³⁷ fourrée de bois blanc avec ses gondz, pallamelles, grille et a la petite fenestre quy sera en ladicte porte ses feronilhz serrure et clefz de la quallitté que sera requise ». Il faudra recouvrir le toit de l'écurie, réparer la bouche du four. Dans le four situé dans la vieille ville, Gallot changera entièrement toute la pierre du plan « pour estre toutes rompues bruslées et crusées » et mettra à la bouche du four les deux pierres nécessaires. Enfin il changera cinq pierres au plan de l'autre four appelé Saint-Sauveur et en réparera la voûte. Gallot dispose de six mois pour réaliser les travaux moyennant trois cent cinquante livres qui a été l'offre la plus basse « à l'inquant public et à l'estain de la chandelle ». Un tiers sera payé comptant pour l'achat des matériaux. Mais finalement « prévenu de crisme de leze Majesté », Gallot a été condamné à mort par arrêt de la cour du Parlement et exécuté³⁸. Ses biens ont été confisqués au profit du roi et les travaux n'ont pas été réalisés. Aussi Claude d'Estienne est mandaté pour refaire un marché. L'estimation des travaux est de six cent soixante-seize livres. C'est Jean de la Fontaine d'Antibes qui est retenu pour construire les prisons civiles et criminelles, exécuter les réparations prévues dans le château, notamment la toiture, faire une voûte de bonne

³⁴ ADAM, 3E 27/91 f° 792 v°

³⁵ ADAM, 3E 81/16 f° 222

³⁶ ADAM, 3E 27/92 f° 180 v°

³⁷ melle : mélèze

³⁸ ADAM, 3E 27/92 f° 1058

maçonnerie au clocher de l'église et « la pointe dudit clochier aussy de bonne massonerie conforme a celluy du couvent dudict Antibes³⁹ », enfin réparer les fours. La moitié du prix lui est versée à titre d'avance pour se procurer les matériaux. Le marché précise qu'il « sera permis audict de la Fontaine de prendre et se servir des pierres des vieilles masseures qui sont inhutiles au tour dudict chasteau et du vieulx boys qui sera ausdictz lieux ». Tout devra être terminé au mois de mars 1614.

✂ Les problèmes de défense sur la mer

Après le renforcement des défenses de la ville qui parachève l'amorce de fortification du XVI^e siècle consécutive aux guerres d'Italie, Antibes ne connaît plus de grands chantiers de construction pendant plus d'un demi-siècle. Seuls quelques travaux limités assurent tant bien que mal l'entretien ou confortent les ouvrages lors de crises. En 1632 pourtant, Richelieu grand maître de la navigation demande à son lieutenant en Provence, Henri de Seguiran, de faire une enquête sur les fortifications de la province qui conclut à un état de délabrement assez général. A Antibes, où il se rend le 21 février 1633, c'est le front de mer qui présente le plus de faiblesses et qu'il faut renforcer. Le 7 octobre 1634, les consuls confient à Curraud Gallien, maçon d'Antibes, le soin de « hausser à chaux et sable la muraille de la courtine du port » sur toute sa longueur et d'une hauteur supplémentaire de six pieds moyennant quatre livres quinze sous la canne carrée⁴⁰. Les autorités militaires réalisent aussi quelques travaux d'entretien qu'atteste l'achat de huit muids⁴¹ de chaux par Jean de Boyer sieur de Choisy enseigne de la compagnie de Monsieur de la Barben gouverneur à Antibes. Jean Jourdan et Jean Antoine Jacomin de Vallauris promettent de la livrer « en pierre et non poulière de celle quilz fairont au four quilz ont ramply estant au terroyr de Vallauris quartier de la Marine appellé de Barraille » pour le mois de mai au prix de trois livres deux sous le muid⁴². A la fin de l'année, le sieur de Choisy achète à Jean Paul Nicolas, fabricant de tuiles à Cagnes, la quantité de trois mille « mallons de demy pan de large a tout carré bien lis, cuitz et conditionnés ». Il demande à ce qu'ils soient livrés à Antibes au lieu appelé Tourraque pour le mois de mai suivant au prix de dix sous la centaine soit quinze livres⁴³ mais on ignore leur destination, peut-être le château.

La guerre a été déclarée à l'Espagne le 23 avril 1635. Le 14 septembre 1635, les Espagnols s'emparent des îles de Lérins. Le 23 septembre, Henri de Seguiran conseiller du roi, lieutenant général pour « Mgr l'eminantissime cardinal duc de Richelieu » se procure cent paires de rames auprès d'un patron d' « Oultry en la rivière de Gênes », Ambrosio Moro⁴⁴. Le 3 mars 1636, le maréchal de Vitry, lieutenant général des armées du roi qui se trouve à Cannes, craignant une attaque d'Antibes par les Espagnols qui tiennent les îles de Lérins, ordonne à Jean de Bonnefons ingénieur des fortifications résidant à Antibes « de faire et construyre la meuraille, terrassement et defance nécessaires à l'endroit de la Tourraque dudict Antibes, ayant recogneu sur le lieu que ceste endroit est fort mauvais et aisé à surprendre ». Les dépenses seront à la charge des vigueries d'Antibes, de Grasse et de Saint-Paul⁴⁵. En raison de l'urgence, il fixe au 25 mars le délai d'achèvement des travaux.⁴⁶ Dès le 4 mars Jean de Bonnefons arrête le contenu des divers aménagements consistant dans le

³⁹ Ils s'agit du couvent des Cordeliers

⁴⁰ ADAM, 3E 27/49 f° 312

⁴¹ le muid vaut 6 rups ou 120 livres

⁴² ADAM, 3E 27/106 f° 219 v°, 30 avril 1634, le paiement de la marchandise livrée est effectué le 28 mai

⁴³ ADAM, 3E 27/106 f° 773, 4 décembre 1634, le règlement a été effectué le 19 juin après livraison de la marchandise

⁴⁴ ADAM, 3E 27/73 f° 76, il s'agit de Voltri à 15 kms à l'ouest de Gênes

⁴⁵ Saint-Paul règle la part de la viguerie le 25 mars (3E 27/65 f° 112 v°) et Grasse le 21 avril (f° 160)

⁴⁶ ADAM, 3E 27/65 f° 91

rehaussement de cinq pieds de la muraille au devant des maisons sur dix-huit toises, dans son prolongement du côté du levant jusqu'au rocher appelé l'Esperon, joignant la vieille ville en trois pans de muraille, faisant en tout trente-deux toises de longueur, avec deux toises et demi de hauteur. Du côté du ponant, la muraille sera construite jusqu'à la porte de la Tourraque afin que les rondes passent du côté de la mer sur la longueur de dix-huit toises avec deux toises et demi de hauteur et deux pieds d'épaisseur. On rehaussera d'une toise la muraille qui joint la maison d'Arasy et on lui augmentera l'épaisseur d'un pied un quart. On fera de même avec les deux murailles qui joignent « la guerite qui est en la place de Millot ». L'ensemble représente quarante-huit toises deux pieds cube de muraille à réaliser en pierre avec « bon mortier, chaux et sable enduite aux deux faces ». Il interdit aux entrepreneurs de prendre « aucunes pierres en la mer au devant des dites murailles a cause quelles luy servent de deffiance ». Le 6 mars les travaux sont attribués aux enchères à Honoré Meinier maître maçon d'Antibes comme moins disant à raison dix-sept livres dix sous la toise cube soit huit cent quarante et une livres huit sous en présence de Honoré de Robert sieur d'Escragnolle lieutenant de gouverneur à Antibes. Le 17 mars, alors qu'il est toujours à Cannes pour défendre la ville et reprendre les îles de Lérins, le maréchal de Vitry prend la décision d'interdire aux « patrons et maîtres de fabrique d'un vaisseau neuf qui est dans le port d'Antibes de le sortir dudit port, l'arrestant pour le service du roy enjoignant au sieur d'Escragnolle lieutenant pour sa majesté dudit Antibes et aux consulz de tenir la main à l'exécution de ceste presante ordonnance ». Le 18 mars le commandement est signifié à Honoré Raynaud « directeur du vaisseau neuf a present ancré dans le port »⁴⁷. En juillet 1636, Curraud Gallien maître maçon d'Antibes achève le corps de garde que Dominique Trabuc, Jean Pons, Jean Prunier et Christol Brouchon maçons de Marseille « ont commence de fere a la porte du port » comme entrepreneurs « prix faictiers et assossies respectivement à la construction des murailles de la fortification de la dite ville d'Antibes »⁴⁸. Il a rehaussé les murs et fait la toiture avec une pente de « deux pans pour canne » au prix de vingt-huit livres déduction faite de cent quatre-vingt-neuf livres à quoi sont estimés divers matériaux, poutres, chevrons et « toute la chaux qui est dans deux sueilles⁴⁹ quy sont tout proche le flanc du bastion de Rosni et autre proche la fontaine y en ayant environ neuf muys ». Jean de Bonnefons ou, s'il est absent, son fils Pierre, lui aussi ingénieur, sont chargés de la réception des travaux. Le 6 octobre 1636⁵⁰ c'est finalement Jean de Bonnefons et Pierre Fabre commis de Pierre Felix contrôleur général de la marine du Levant qui constatent que les travaux ont bien été réalisés conformément au devis et notamment « toutes les murailles faictes par ledict Gallien dument induytes tant dedans que dehors a pierre veue ».

Les îles de Lérins ont été reprises le 22 août 1636. Soucieux de la défense de la place, Eleonor de Tavannes marquis de Montpezat lieutenant colonel au régiment de galères commandant par provision du château et de la citadelle d'Antibes fait exécuter en 1638 deux affuts de canons neufs par Louis Serras maître d'ache⁵¹ et lui fait réparer tous les autres à la citadelle et au fort⁵².

C'est vraisemblablement à cette époque, au début des années quarante, alors que le comte de Chavigny⁵³ secrétaire d'Etat aux affaires étrangères est gouverneur en titre

⁴⁷ ADAM, 3E 27/65 f° 104 v°

⁴⁸ ADAM, 3E 27/65 f° 233 v°, 14 juin 1636

⁴⁹ cloaque ou fosse

⁵⁰ ADAM, 3E 27/65 f° 330

⁵¹ terme désignant les charpentiers de marine

⁵² ADAM, 3E 81/38 f° 306

⁵³ Léon de Bouthilier comte de Chavigny diplomate, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères sous Richelieu fut écarté par Anne d'Autriche et Mazarin après 1643. Il mourut à 44 ans en 1652

d'Antibes que le roi envoie M. de Fabert⁵⁴ pour inspecter la place et donner son avis sur la fortification. Pierre de Bonnefons ingénieur des fortifications en Provence et Languedoc comme son père en a laissé un dessin qui prévoyait déjà, outre une ceinture de bastions autour du Fort Carré, trois demi-lunes qui ne seront réalisées que beaucoup plus tard à la ville ainsi qu'un bastion plat sur le rempart de la marine, resté à l'état de projet jusqu'au XVIIIe siècle. Mais la menace s'est éloignée, et faute de crédits, les travaux sur les fortifications sont négligés. Le gouverneur ne réside d'ailleurs pas et c'est par procuration, le 7 mars 1649, que le comte de Chavigny fait construire dans la citadelle un four à pain de six pans de largeur par Jean Baptiste Bourguignon maître maçon au prix de soixante livres⁵⁵.

Le port d'Antibes s'ensable régulièrement ce qui gêne considérablement la navigation et présente un sérieux inconvénient pour l'armée. Il n'a pas été creusé depuis plusieurs décennies et la situation est devenue délicate pour le trafic maritime mais la ville n'a pas pu jusqu'alors faire face à cette dépense. En 1647, une importante taille est imposée sur tous les habitants pour réaliser l'opération qui est mise à l'enchère au rabais. Le 14 janvier 1648 le marché est attribué à Honoré Raynaud, marchand, qui dispose de deux ans pour creuser le bassin du port, réaliser un chenal et une jetée⁵⁶. Les travaux d'envergure durent au moins trois ans et le gouverneur les complète par un bastion défensif. En effet, le 18 mai 1652, Louis Raynaud et Honoré Jacomin entrepreneurs « du bastion du port du costé du Levant y nouvellement construit » donnent quittance à Arnaud de Campelz lieutenant du gouverneur pour le comte de Chavigny qui est absent de la somme de deux mille livres dont ils ont été réglés pour le prix de cent toises de murailles « faits par lesdits entrepreneurs audict bastion à raison de vingt livres la thoise cube suivant le thoilage fait par le sieur de Bonnefons ingénieur »⁵⁷. Les travaux se poursuivent le reste de l'année si l'on en juge par des approvisionnements ultérieurs. Le 14 avril, Honoré Jacomin maître maçon a acheté à Biot dix muids de chaux « le muey de six rups chascun quintal ou soyt six charges de grosse beste »⁵⁸. Elle devra être livrée pour le 15 mai au lieu de la Garde. Il commande de nouveau cinquante muids de chaux le 30 juillet⁵⁹ à raison de quinze livres six sous le muid pour le 31 août suivant⁶⁰.

Le bastion du port a été conçu par Pierre de Bonnefons qui s'est fixé à Antibes où il s'est marié à Marguerite Flour et a eu un premier fils Jean en 1633. En 1649, il signe de nombreux actes dont une promesse concernant la cargaison de blé de deux vaisseaux flamands ancrés dans le port d'Antibes⁶¹ et l'achat d'un casal⁶². En 1650, il complète son bien par l'achat d'une vigne⁶³ et, en fin d'année, loue pendant trois mois un magasin à la confraternité Saint-Bernardin moyennant quarante-trois livres pour entreposer une prise de

⁵⁴ Le maréchal de Fabert né en 1599 s'est illustré à la retraite de Mayence en 1635 puis dans de nombreux sièges à Saverne (1636), Landrecies (1637), Chevas (1639), Collioure (1642). Il finit gouverneur de Sedan qu'il fortifia et où il mourut en 1666

⁵⁵ ADAM, 3E 27/126 f° 76

⁵⁶ les travaux du port d'Antibes feront l'objet d'un autre article

⁵⁷ ADAM, 3E 27/128 f° 194. Les îlots Sainte-Claire et Saint-Jaume à l'est sont deux rochers reliés par le grand mole du port d'Antibes ; c'est sur le second que l'on construit le bastion du port (actuellement chantier naval Opéra)

⁵⁸ ADAM, 3E 27/128 f° 159 v°

⁵⁹ ADAM, 3E 27/128 f° 267

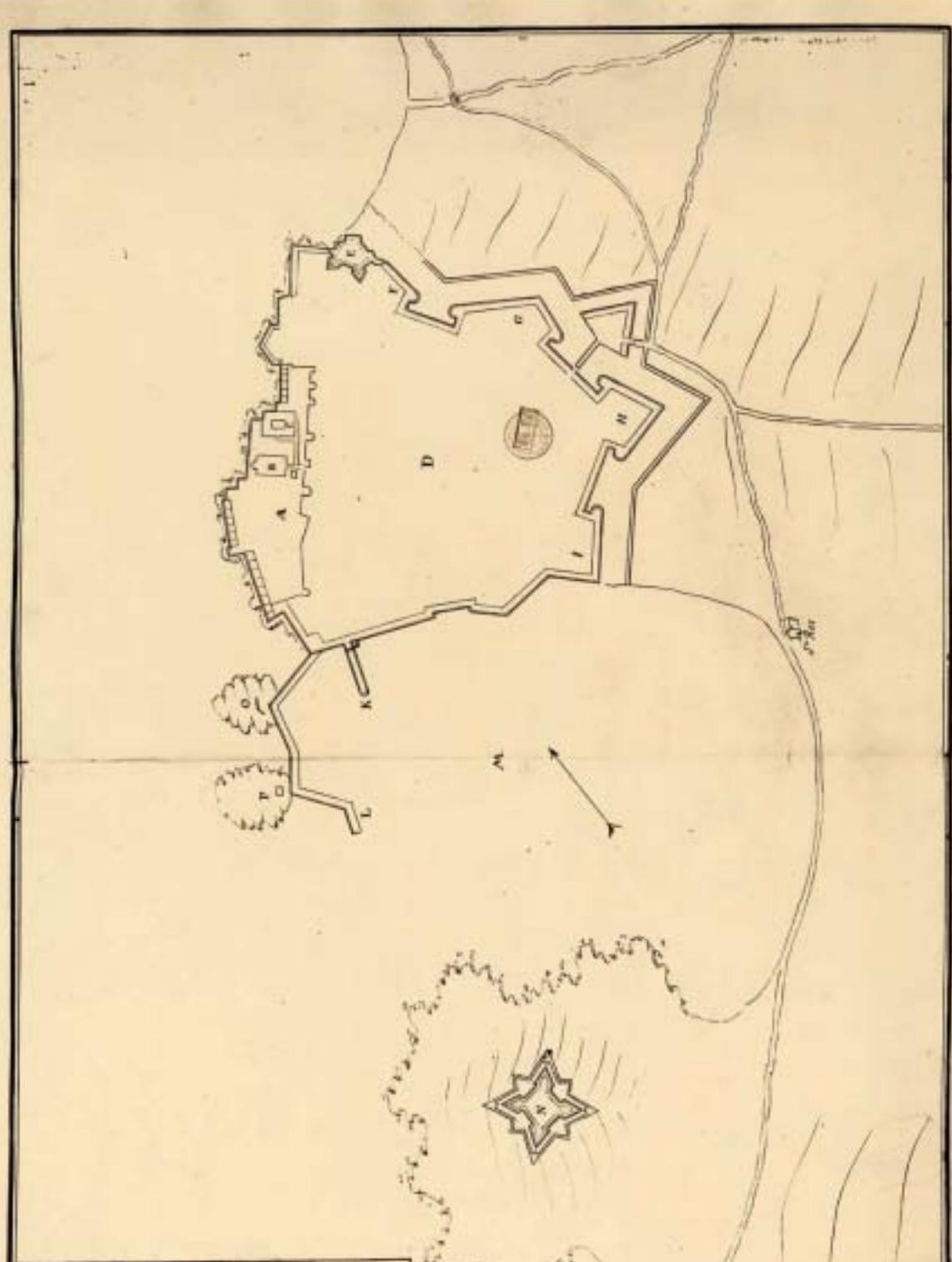
⁶⁰ aucun autre acte ne permet de préciser les travaux du bastion du port. En effet la plupart des minutiers des huit notaires qui exercent à Antibes entre 1648 et 1652 sont incomplets (lacunes de 1652 pour Lause, de 1649 à 1651 pour Issargaud, de 1651 pour Textoris, de 1648-1649 et 1651 pour Augier, de 1649-1650 pour Bonneau, de 1652 pour Boucan, de 1648-1649 et 1651 pour Esprit Mellian et 1650 pour Gaspard Mellian)

⁶¹ ADAM, 3E 27/126 f° 255

⁶² ADAM, 3E 27/126 f° 65

⁶³ ADAM, 3E 27/111 f° 15 v°

PLAN DE LA VILLE
Fort de Charle de Ouachita
 A La Ville Vieille
 B Logis de Piquet
 C Le Ck. de la
 D La nouvelle ville, fortifiée par
 Henry A
 E Cathédrale
 F Bâtim. de Roy Commant
 G Bâtim. d'Armes
 H Bâtim. de Mous.
 I Bâtim. de S. J. de
 K Petit Q. de
 L S. Grand Q. de
 M Le Grand Fort
 N Fort Quatre
 O Fort de la
 P Abb. S. Jeanne



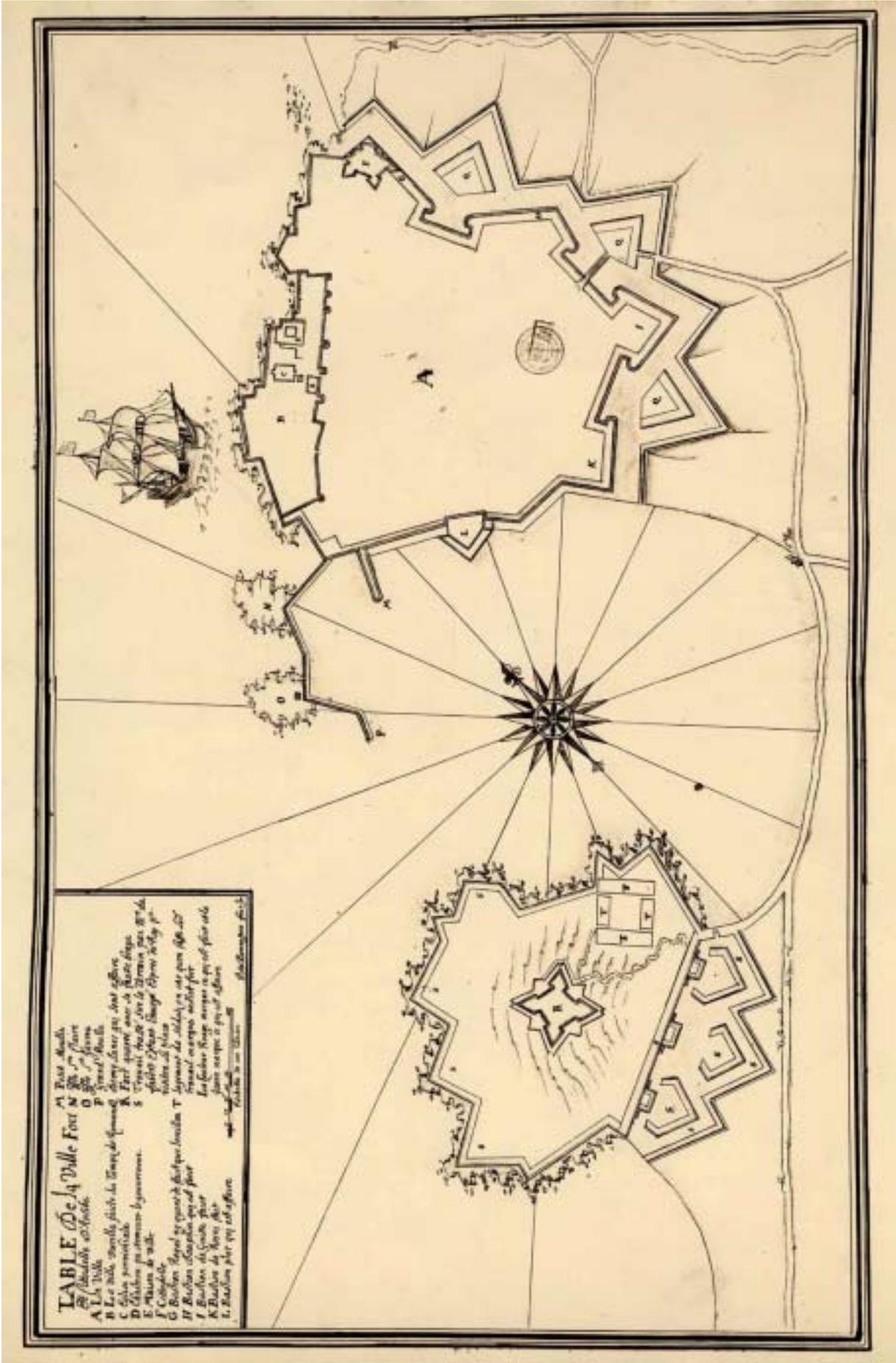


TABLE De la Ville Fort
Plan de la Ville Fort

A La Ville
 B Les Bâtes, servent à faire la Ville de la Ville
 C Les Bastions
 D Les Bastions
 E Les Bastions
 F Les Bastions
 G Les Bastions
 H Les Bastions
 I Les Bastions
 K Les Bastions
 L Les Bastions
 M Les Bastions
 N Les Bastions
 O Les Bastions
 P Les Bastions
 Q Les Bastions
 R Les Bastions
 S Les Bastions
 T Les Bastions
 U Les Bastions
 V Les Bastions
 W Les Bastions
 X Les Bastions
 Y Les Bastions
 Z Les Bastions

guerre, le vaisseau l'Espérance⁶⁴. Le ralentissement des travaux militaires à Antibes ne donnera pas l'occasion à ses fils de fournir une nouvelle génération d'ingénieurs.

€ La rénovation

Après la mort de Mazarin en 1661 et la disgrâce de Fouquet, les débuts du règne personnel de Louis XIV et ses engagements militaires coïncident avec une relance des travaux de fortification. Laurent de Forbin marquis de Janson devient gouverneur militaire d'Antibes en 1660. Il va y accomplir une longue carrière jusqu'à sa mort à Antibes le 14 juillet 1692. Le 20 mars 1663, il commande à un charpentier de marine d'Antibes la construction d'un bateau⁶⁵ avec la poupe en forme de felouque. Les locaux militaires longtemps négligés sont délabrés. Le 31 juillet 1663, Jean Le Roy contrôleur général de la marine du Levant, galères, vaisseaux et réparations des fortifications et mortes payes de Provence, présent à Antibes, donne à Jean Baptiste Bourguignon maître maçon d'Antibes le marché de réfection de tous les toits des logements des officiers et soldats dans le Fort Carré. A la citadelle de la ville « il recouvrira aussi tous les toits des officiers subalternes comme aussi celui du corps de garde, fera un paredier⁶⁶ de douze pans et des buquetz⁶⁷ et murer deux trous de trois pans en carré, fera une porte de bois neufve à la troisième heute⁶⁸, fournira la serrure, gonds et palamelles, fera aussi une autre porte de bois neufve à la quatrième heute aussi avec la serrure, gonds et palamelles, murer un trou qui est à la hute de la citerne d'environ huit pans en quarré, refaitra trois guérites et les recouvrira, accomodera le tuyeau de la cheminée de la chambre des officiers et la mettra en deub estat en façon que les eaux pluvialles et la fumée ne les incomode »⁶⁹. Le montant des travaux est de soixante-douze livres dont la moitié payée d'avance et le solde à la réception des travaux par le sieur de la Grange commandant dans le fort. Un second marché avec Honoré Jacomin maçon et François Renard⁷⁰ maître charpentier complète les travaux le 17 novembre 1663. Dans le fort ils « refairont entièrement le couvert du magasin à poudre tout à neuf, y emploieront et fourniront la chaux, sable, tuilles, et tout ce que sera necessere et cimenteront tout autour de deux pans de largeur pour conduire les eaux, fairont deux clefs, une serrure et une fenestre quy manquent a une cazerne, rabilleront le pont et le mettront en deub estat et pour cest effect se pourront servir du bois qui se treuvera bon au pont-levis de la citadelle ». Le corps de garde sera réparé. A la citadelle, le pont-levis sera entièrement refait en bois de chêne et diverses réparations concernent des poutres du plafond de la chambre des officiers, la toiture du magasin, trois fenêtres des casernes de soldats, le barreaudage d'une fenêtre de prison, le celoir du corps de garde, enfin ils « mettront une pierre ardoise pour servir d'aiguiier à la chambre des officiers qui aura sa vidange »⁷¹. Les travaux devront être réalisés dans deux mois pour trois cents livres. L'acte est établi en présence de Jean de Boyer sieur de Choisi⁷² et de Charles Rebelleis⁷³, respectivement

⁶⁴ ADAM, 3E 27/71 f° 44 v°

⁶⁵ ADAM, 3E 81/76 f° 54

⁶⁶ de paret, paredau ? mur

⁶⁷ morceaux de bois fixés dans le mur pour soutenir des étagères

⁶⁸ hutte sans doute un abri

⁶⁹ ADAM 3E 27/9 f° 243

⁷⁰ le nom se rencontre sous les formes Renard ou Regnard

⁷¹ ADAM, 3E 27/9 f° 399

⁷² Le 16 décembre 1665 Jean de Boyer sieur de Choisi lieutenant du gouverneur commandant la citadelle d'Antibes donne sa démission après plus de trente ans à Antibes : « lequel de son gré pure et franche vollonté cest desmei comme il se devoit, soubz le bon plaisir de sa Majesté et en sa faveur, dudit commandement dans ladite citadelle 3E 27/121 f° 593

⁷³ Au début de l'année Charles de Rebelleis, sieur de la Grange commandant du Fort Carré, malade, avait rédigé son testament 3E 27/9 f° 45, 27 janvier 1663

commandants dans la citadelle et dans le Fort Carré⁷⁴ et lieutenants du gouverneur le marquis de Janson.

Présence permanente du gouverneur, stationnement de six compagnies à Antibes pour lesquelles le marquis de Janson donne reçu aux consuls de Vallauris de quatre cents livres d'un prêt qui leur a été imposé pour la subsistance des troupes le 1er septembre 1667, s'inscrivent dans une stratégie qui conforte la place d'Antibes. Afin d'assurer des revenus et d'entretenir les propriétés royales, le marquis de Janson arrante trois jardins à Antibes contenant notamment des orangers et des artichauts⁷⁵. Il dispose également de deux moulins à blé sur la Brague qui sont affermés. Le 13 mai 1667, les commissaires députés par le roi pour la réunion de son domaine octroient la somme de deux cent cinquante livres à Laurent de Forbin de Janson pour payer les réparations du château ; ils les perçoit le 19 septembre sur la ferme « des fours à cuire pain que sa Majesté a en ceste ville »⁷⁶. Le 20 octobre, Antoine Guide, viguier d'Antibes, peut ainsi passer le marché avec Honoré Jacomin et André Court, maçons d'Antibes. La toiture du château souffre de problèmes d'étanchéité et deux mille cinq cents tuiles seront changées. On refera les « tuyeaux et courneaux quy recoivent les eaux dudit couvert et quy se deschargent dans la cisterne a ce que les eaux ne puissent desgorgier d'iceulx et gaster les murailles, bois et planchers dudict chasteau ». S'y ajoutent divers travaux à des fenêtres et portes de chambres et de la galerie supérieure qui « sera enduite sur quarante cinq cannes carrées ». Tout devra être achevé dans un délai d'un mois au prix de deux cent soixante-treize livres, déduction faite de trente-cinq livres pour les pierres provenant de la démolition du jardin du roi que les entrepreneurs récupéreront⁷⁷.

Jacomin et Court, associés au menuisier François Renard, ont également eu le marché de construction d'un magasin « pour reposer les poudres, boulets et autres munitions » décidée par le sieur d'Arnoul conseiller du roi intendant général des galères de France et notifié le 10 mai 1667. Les entrepreneurs « feront ledit magasin du costé de ladite citadelle et à l'endroit ou a este marqué par Monsieur du Cairon⁷⁸ ». Il aura une longueur de six cannes et demi et une largeur de trois cannes et demi. La hauteur jusqu'au toit sera de trois cannes. Les murs mesureront trois pans d'épaisseur en bas et deux en haut. « La porte de l'entrée dudict magasin sera de pierre de taille, située du costé où l'on pause la sentinelle de la citadelle affin que ladicte sentinelle y puisse avoir l'œil et prendre garde »⁷⁹. Le bâtiment aura un plancher à douze pans du sol, soutenu par des poutres espacées de huit pans en bois blanc ou peuplier avec des soliveaux de pin, couvertes par dessus et par dessous. « De plus feront au mitan du magasin un donjon carré pour mettre les pouldres lequel sera de mesme hauteur que ledict magasin et aura aussy deux estages compris le sol » Tout autour du donjon seront entreposés les boulets, affûts, « mascles »⁸⁰ et autres munitions militaires. Le bâtiment aura trois fenêtres avec des barreaux. Le donjon aura un escalier et une porte à chaque étage. Les entrepreneurs ont trois mois pour le réaliser. Ils pourront utiliser les pierres « des rochers qui sont autour dudict magasin appartenant à sa Majesté ». Sur un montant de mille deux cents livres, Pierre Chevalier major du roi dans la citadelle leur remet cent cinquante livres. Il cède en outre aux entrepreneurs le vieux magasin situé dans la ville rue du port près du corps de garde de la marine où les munitions sont actuellement entreposées. Le bâtiment dont il pourront jouir

⁷⁴ Dans les textes le terme de citadelle désigne la ville fortifiée et le terme de fort désigne le Fort Carré

⁷⁵ ADAM, 3E 27/12 f° 251 v° 357 v°

⁷⁶ ADAM, 3E 27/12 f° 363

⁷⁷ ADAM, 3E 27/12 f° 442

⁷⁸ ingénieur des fortifications, Jean Louis du Cairon seigneur des Rougiers est originaire du Quercy. Il a succédé à Pierre de Bonnefons dans la direction des travaux de fortification à Antibes

⁷⁹ ADAM 3E 27/12 f° 210

⁸⁰ mascle : engin d'artillerie

librement est estimé sept cent livres⁸¹. Les deux cent cinquante livres restantes seront payées en juin.

En 1670, des travaux concernent les fortifications de la ville mais nous n'en connaissons pas le détail⁸². On sait seulement qu'ils ont une nouvelle fois été confiés à André Court maçon associé à François Renard puisque ceux-ci, qualifiés d'entrepreneurs du bastion du roi, achètent le 14 avril 1671 toute la chaux qui sera produite par Louis Carles dans un four qu'il doit construire au quartier des Terriers à Antibes moyennant le prix de trois livres le muid de seize quintaux. Le règlement est soldé le 4 juillet⁸³. A cette date Carles établit un autre four au quartier de Saint-Mayme pour continuer la production de chaux destinée au bastion du Roi⁸⁴. Le 20 avril 1674, pour assurer la subsistance des troupes qui stationnent à Antibes, Louis Moreau commis général des gabelles passe un marché pour la fourniture journalière de cent soixante seize rations de pain « de munition demi bis de la qualité accoutumée dans les garnisons sans aucun son, pesant chaque ration vingt-quatre onces poids de marc et trente onces poids de Provence »⁸⁵.

Au début du mois de mars 1674, Jean-Louis du Cayron ingénieur des armées du roi commis aux fortifications des places fortes de Provence sous les ordres du sieur d'Arnoul intendant des galères et fortifications⁸⁶ est à Antibes pour le marché de rénovation du Fort Carré qui est passé par devant notaire en présence du gouverneur, Laurent de Forbin marquis de Janson. Ce sont à nouveau François Renard et André Court qui l'obtiennent⁸⁷. « Ils restabliront toutes les cazernes quy se trouveront ruynées, parachèveront celles quy sont commancées à l'entour de la place d'armes dudit fort toutes lesquelles seront couvertes de thuilles à bain de mortier, entre autres le four et les magasins voisins où la charpente, portes et fenêtres seront restablis ». Ils remettront en état « tous les parapetz qui sont audict fort en toutes leurs parties aux lieux où ils se trouveront ruynés [...], fairont à l'endroit des plates formes des canons un enduit de mortier et ciment qui sera mi de niveau en sorte que les canons se puissent remettre aisément en batterie et que l'eau puisse escouler non seulement aux endroitz desdites batteries mais encore au dedans de quelques voutes qui tombaient en ruine faute d'avoir leurs dessus cimentés ». Il videront la citerne pour « baigner » la chaux ou faire le mortier, puis la nettoieront et la remettront en état. S'y ajoutent de menues réparations aux logements et aux casernes. Ils procéderont à la réfection de deux guérites aux deux angles flanqués de deux bastions dont l'un regarde la ville de Nice, l'autre l'embouchure du port d'Antibes. Ils répareront les murailles qui composent « la fausse braie⁸⁸ aux endroits ou il paroît de breches ou ruines ». Il feront à cette fausse braie des traverses de maçonnerie de même hauteur et de même épaisseur que la fausse braie. Ils « fairont aussi au dedans de ladicte fausse braye aux endroitz ou elle se trouve plus haute une banquette de pierres seiches » de quatre pans de largeur. Ils répareront le fossé autour de la fausse braie « et le mureront de pierres seiches ainsi quil estoit par cy devant comme aussi le chemin couvert quy est au dela dudit fossé ». Ils mureront les anciennes portes de la fausse braie et n'en laisseront qu'une, fermée par une porte double en mélèze, devant laquelle sera posée une

⁸¹ Le magasin affermé à Millot donne lieu à un litige concernant le montant de sa cession entre les anciens associés Regnard et Court d'une part, Jacomin d'autre part qui fait l'objet d'une sommation le 24 novembre 1670 (3E 27/17)

⁸² Les minutes d'Ardouin qui reçoit de nombreux actes pour le roi sont lacunaires de 1668 à 1670, en 1672 et de 1675 à 1676

⁸³ ADAM 3E 105/47 f° 133

⁸⁴ ADAM 3E 105/47 f° 254

⁸⁵ ADAM 3E 27/15, f° 97

⁸⁶ Pierre d'Arnoul succéda en 1674 à son père. Ces offices créés par Le Tellier en 1645 correspondaient à des fonctions administratives de coordination des travaux des ingénieurs

⁸⁷ ADAM, 3E 27/15 f° 71, 15 mars 1674

⁸⁸ la fausse braie est une défense basse en terrassement en avant des courtines comportant une terrasse pour l'artillerie

pallissade. Une fois ces ouvrages réalisés, ils ouvriront quatre embrasures⁸⁹ dans la partie de la fausse braie située entre son entrée et celle du fort. Au dehors de cette partie de fausse braie, « le petit fossé et chemin couvert qui s'y trouve seront mieux précautionnés que le reste de ladite fausse braye afin que les quatre pièces d'artillerie qu'on y peut mettre pour deffandre l'entrée du port y peussent estre en surté ». Rien n'a été prévu dans ce marché pour les fortifications de la ville ; néanmoins il a été jugé absolument nécessaire pour la sûreté de la place de surélever quelques parties de murailles trop basses représentant environ trois toises cubes. Enfin s'il reste quelques fonds après tous ces travaux on les emploiera au « bastion de la mer qu'il faut réparer de toute nécessité »⁹⁰. Les entrepreneurs seront payés quinze livres quinze sous par toise cube de maçonnerie, trois livres douze sous par toise carrée de couverture de tuile, trois livres quatre sous par toise de cloison de plâtre, deux livres par toise carrée d'enduit de ciment des plates-formes de canons et des voûtes, six livres par douzaine de chevrons pour les charpentes, vingt sous par toise pour les banquettes de pierre sèche. Enfin Court et Renard seront payés soixante-douze livres pour faire une petite galerie en bois de mélèze au ravelin⁹¹ qui couvre la porte du fort pour loger de la mousquetterie. Ils ont trois mois pour mener à bien ces ouvrages.

Cette importante campagne de travaux, la première depuis le règne de Henri IV, se poursuit les années suivantes⁹² et en 1677, François Renard, Antoine Vial, André Court et Jean Foucard maçons d'Antibes s'associent pour des travaux commandés par Jean-Louis du Cayron et Pierre d'Arnoul. La ceinture de fortification de la ville est manifestement en mauvais état par manque d'entretien puisque « le flanc du bastion Dauphin « qui enveloppe la cittedelle du costé des terres doit estre relevé et remis en son premier estat attendu que la place se trouve ouverte par la cheute de partie dudit flanc et d'autant que la partie de mur qui y est tombée se trouvoit d'une espaisseur trop minée »⁹³. Le nouveau mur aura la même hauteur mais un pied et demi d'épaisseur. Ces travaux se montent à quatre-vingt-dix livres. Il répareront en outre le local des officiers qui tiennent garnison dans la citadelle. Il est « fort ruyné ». Il faut refaire le pavage, blanchir les murs, réparer la cheminée, mettre deux portes et deux fenêtres pour le prix de quatre-vingts livres. Il faut rétablir trois guérites à la porte royale, celle au dessus de la porte et les deux plus proches sur les oreillons⁹⁴ des bastions voisins, le bastion du Roi et celui de Guise pour trente livres. La porte d'accès à la plate-forme sera remplacée au corps de garde de la Marine, pour dix livres. Pour ce qui est du Fort Carré, le pont-levis sera refait à neuf ainsi que la première porte d'entrée en bon bois de mélèze moyennant trente livres. S'y ajoutent le nettoyage de la citerne du fort et la reprise d'une partie de mur d'une caserne pour quatorze livres. Le total est évalué à deux cent cinquante quatre livres sans compter les travaux payés à la mesure suivant le tarif habituel pour les ouvrages royaux de quinze livres quinze sous la toise cube. Les entrepreneurs disposent de trois mois mais de seulement douze jours pour le comblement de la brèche du bastion Dauphin qui est jugé urgent. Dès le lendemain André Court achète vingt-deux muids de chaux, seize provenant d'un four situé à Antibes au quartier des Ponts et six d'un four construit au quartier de Clausonne appelé « Grafion » à Mougins. Elle sera livrée en mars ou « plustost sy ladite chaux est cuite »⁹⁵.

⁸⁹ créneau d'artillerie

⁹⁰ le notaire indique que ces travaux se feraient conformément au contrat qu'il avait reçu le 15 novembre 1669 et qui apparemment n'a pas encore été réalisé. (Le minutier de cette année manque).

⁹¹ le ravelin est un ouvrage de protection extérieure de la fortification

⁹² les archives d'Antoine Ardouin notaire chez qui sont passés les actes du roi manquent pour 1675 et 1676

⁹³ ADAM, 3E 27/16 f° 91, 20 février 1677

⁹⁴ orillon équivalent d'épaule : angle qui raccorde le flanc et la face du bastion

⁹⁵ ADAM, 3E 27/16 f° 97v°, le paiement est effectué le 8 mars

En 1678 une nouvelle tranche de travaux est programmée⁹⁶. Le marquis de Janson et Jean Louis du Cayron lieutenant royal de la citadelle Saint-Jean de Marseille, ingénieur et commissaire pour les fortifications sous les ordres de Pierre d'Arnoul intendant général des domaines et fortifications de Provence, donnent à François Renard et Honoré Allègre les ouvrages de maçonnerie et transports de terre nécessaires pour réparer cette année « les ruynes qui se trouvent aux murs de ladite ville et empêcher la cheute ». Il faut « rampiedter » le bastion à gauche de la porte royale sur cinq toises de longueur, refaire un nouvel empattement, reboucher quelques brèches au vieux mur du côté de la marine « d'autant qu'il se rencontre au bastion qui enferme la citadelle un endroit aisé à insulter sur environ vingt sept toises de long, le fossé n'estant pas seulement commancé en cest endroit ; la partie du mur sera élevée par lesdits entrepreneurs de vingt sept toises et icelui bastion continué a eslever à sa hauteur tant que dure ladite longueur et, estant absolument necessere de fermer la place en cest endroit et quelle puisse estre hors de insulte de ce costé là, sera fait par lesdits entrepreneurs un mur en forme de traverce de vingt deux pieds de longueur, de quinze pieds de hauteur sur trois pieds d'épaisseur »⁹⁷. Sur une partie de la longueur de vingt-sept toises, se trouve une butte de terre qui peut faciliter les attaques ; il est donc convenu de l'enlever. Le volume est estimé à deux cent cinquante toises cubes que les entrepreneurs devront extraire et transporter dans un délai de trois mois moyennant deux livres dix sous par toise cube. Toujours le 4 mai 1678, est passé un second marché de trois ans avec Honoré Amenc, maître menuisier, pour l'entretien des « ponts, portes, barrières, couverts des logements, magasins et corps de garde, parapets et embrasures qui sont audit fort et citadelle d'Antibes »⁹⁸. Par ordonnance du marquis de Janson, la ville d'Antibes est également mise à contribution pour faire réaliser des travaux. Le 21 mai les consuls signent avec Honoré Carde docteur en médecine d'Antibes le prix fait de réalisation des deux portes de la marine, du pont levis et des « deux barrières de palissades qui sont aux deux bouts du pont dormant de la porte royale »⁹⁹. Par le jeu des enchères le coût descend à trois cent trente livres. Le travail devra être terminé en vingt cinq jours seulement. Le pont et la palissade seront en mélèze ou à défaut en chêne. La ville s'engage à fournir la chaîne en fer servant de main courante de chaque côté du pont ainsi que les deux boulets de canon pour le contrepoids du pont-levis¹⁰⁰.

Le 21 avril 1679, le sieur de Rombois capitaine du régiment de Navarre commandant à Antibes en l'absence du marquis de Janson et Jean Louis du Cayron confient à François Renard maître menuisier, Honoré Allègre et Antoine Courmes, maîtres maçons de Cannes, les ouvrages de maçonnerie et le transport de terre « qui doivent estre faits à la continuation du grand bastion qui couvre le petit réduit ou cittedelle¹⁰¹ pendant la présente année et consommer le fonds qui a este fait suivant l'estat du roy ». ¹⁰² Nous ne connaissons pas le détail des travaux consignés dans le devis dressé par l'ingénieur du Cayron¹⁰³. Dès le 27 avril les entrepreneurs font fabriquer un four au quartier de Saint-Mayme pour disposer de chaux à compter du mois de mai¹⁰⁴. Mais les entrepreneurs rencontrent des difficultés, la qualité de la chaux n'est pas satisfaisante et, le 31 mai, ils réclament le dédommagement des préjudices car

⁹⁶ C'est la même année que Vauban reçoit en janvier la charge de commissaire général des fortifications ; il est envoyé par le roi en 1679 pour étudier l'amélioration des places fortes de Franche-Comté nouvellement annexée puis de Méditerranée à Toulon, Antibes et Marseille

⁹⁷ ADAM, 3E 27/17 f° 134

⁹⁸ ADAM, 3E 27/17 f° 136 v°

⁹⁹ ADAM, 3E 81/80 f° 70v°

¹⁰⁰ La quittance des travaux intervient le 10 août 1678 (3E 81/80 f° 127v°)

¹⁰¹ le terme de citadelle désigne ici la petite citadelle construite à la fin du XVIe s. à l'ouest de la ville et englobée dans l'enceinte bastionnée réalisée sous Henri IV. Il s'agit apparemment d'achever son intégration dans le grand bastion incomplet des Bonnefons.

¹⁰² ADAM, 3E 27/18 f° 75

¹⁰³ le devis a été remis le 20 avril aux entrepreneurs mais n'a pas été enregistré par devant notaire

¹⁰⁴ ADAM, 3E 27/18 f° 77

ils ne peuvent continuer « la fabrique du bastion royal du costé de la cittedelle où elle doit être employée ». Finalement un accord amiable intervient pour la construction d'un autre four et la livraison de chaux à la fin du mois de juin¹⁰⁵.

Le 22 février 1681, Pierre Charonier conseiller du roi commissaire de la marine et des fortifications à Antibes renouvelle le marché d'entretien des ouvrages militaires pour trois ans. Il est confié à Guillaume Rey maître maçon d'Antibes, moyennant cent livres par an¹⁰⁶. Désormais l'entretien est régulièrement assuré par contrat. L'année 1681 est marquée par les travaux d'envergure qui sont entrepris sur le port¹⁰⁷ sous les ordres de l'ingénieur Jacques de Corneille¹⁰⁸. Le problème réside toujours dans l'ensablement mais il s'agit aussi de l'améliorer. Le 10 avril Vauban est saisi par Colbert d'un projet de l'ingénieur Niquet pour le port d'Antibes et lui demande son avis. Le 8 juin Colbert prescrit à Niquet de suivre les instructions de Vauban. Le 27 juin 1681, Jean Ricard et Honoré Esquier de Marseille s'engagent envers Pierre Charonier commissaire de la marine à « bien et deument faire et parfaire le cruxement et escavation des fondemens des murailles qui doibvent couvrir le port ». Le 29 janvier 1682, Colbert invite Vauban à faire une tournée d'inspection des places fortes de Provence. Un mémoire sur les nouveaux ouvrages proposés est remis en mai 1682 à Colbert qui indique le 19 juin qu'on restreindra les travaux du port d'Antibes à la jetée et la petite darse¹⁰⁹. Le 7 janvier 1683, les travaux du port sont en bonne voie et l'entrepreneur Esperit Turc viguier de la ville de Martigues, donne procuration a son cousin l'ingénieur Jacques de Cornille de Lambesc pour passer le marché des « murailles qui restent à faire dans ledit port tant pour la closture d'icellui, massonnerie sur la gettée que la massonnerie du quay dans le bastardeau »¹¹⁰ moyennant six livres la toise cube. Honoré Allegre et Antoine Courmes feront en outre « toutes les voutes quy leur seront ordonnées desquelles il leur sera payé à plein le vuide depuis l'impost en haut et se pourront servir de tous les cindrages et pontz quy ont desja servy ausdites murailles, lesquelz lesdits entrepreneurs randront audit sieur de Cornille à la fin dudict travail ».¹¹¹

Le 16 avril 1684, Jean Louis du Cayron sous les ordres de M. de Vauvré¹¹² confie pour trois ans à Honoré Vial, maître maçon, la mission d'entretien des logements, magasins, casernes, ponts et portes de la citadelle et fort d'Antibes à raison de cent cinquante livres par an. L'acte est rédigé dans la maison d'habitation du sieur Corneille ingénieur du roi en présence de Jean Louis du Cayron.¹¹³ Le même jour, Honoré Allegre et Antoine Courmes, sont choisis par Jean Louis du Cayron pour réparer dans un délai d'un mois la brèche que les pluies et le mauvais temps ont fait à un des bastions de la citadelle moyennant la somme de cent soixante-seize livres.¹¹⁴

Le 3 mai 1685, les travaux de réparation du château royal d'Antibes où loge la famille du gouverneur sont confiés au maçon Guillaume Rey. Il en coûte huit cent quatre-vingt-seize livres¹¹⁵ et la durée des travaux est estimée à trois mois. On fera notamment des aménagements dans l'appartement de la marquise de Janson en posant des cloisons pour constituer sa garde-robe, une antichambre et un cabinet où on posera une corniche de plâtre et

¹⁰⁵ ADAM, 3E 27/98 f° 116

¹⁰⁶ ADAM, 3E 27/138 f° 99

¹⁰⁷ les travaux du port d'Antibes, seront évoqués dans un prochain article. Ils vont se prolonger jusqu'en 1686

¹⁰⁸ ou Cournille il signe Cornille ou Corneille, un autre Corneille également ingénieur au port d'Antibes se prénomme Rodolphe. Il se procure du bois pour la palissade des îles de Lérins en 1685 (3E 81/83 f° 151)

¹⁰⁹ cité par Dor dela Souchère à partir des archives du dépôt des fortifications Antibes I, 3,5 et 6

¹¹⁰ ADAM, 3E 27/140 f° 12

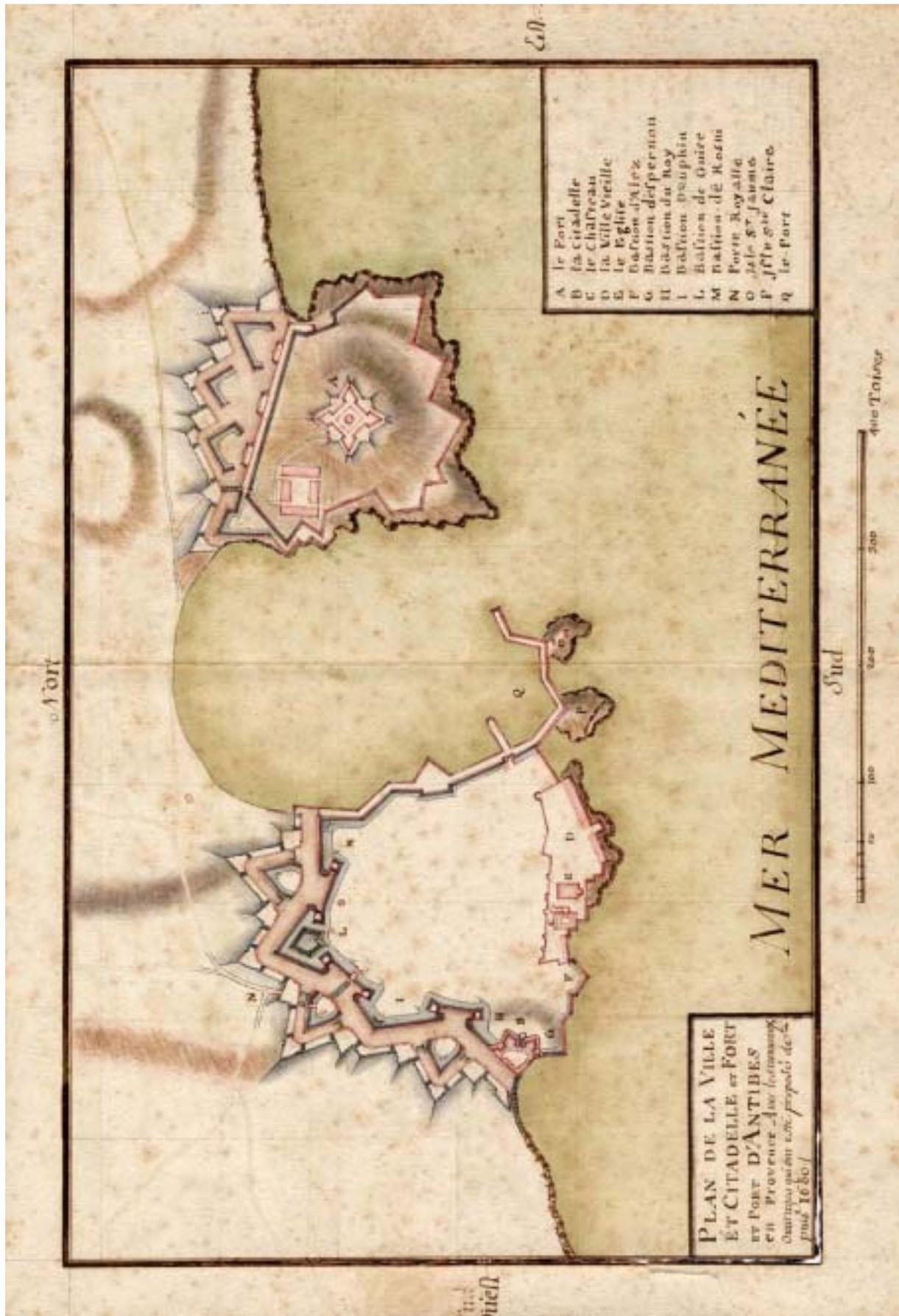
¹¹¹ selon Arazy c'est à l'occasion des nouveaux ouvrages du port que la tour dite de Saint-Jaume « a été démolie pour la nouvelle plate-forme ». Aucun autre document ne confirme la date de sa disparition

¹¹² Louis Girardin de Vauvré a remplacé Pierre d'Arnoul révoqué en 1679

¹¹³ ADAM, 3E 27/20 f° 55 v°

¹¹⁴ ADAM, 3E 27/20 f° 56 v°

¹¹⁵ ADAM, 3E 81/83 F° 139 v°



- A le Port
- B la Citadelle
- C le Chateau
- D la Ville Vieille
- E le Eglise
- F Bastion d'Allez
- G Bastion de l'Espérance
- H Bastion du Roy
- I Bastion de l'Esperance
- L Bastion de Quize
- M Bastion de l'Esperance
- N Fort Royal
- O alle St. Jaumes
- P alle St. Claire
- Q le Port

PLAN DE LA VILLE
 ET CITADELLE ET FORT
 DE PORT D'ANTIBES
 Provençe - Aux fortifications
 dessinées par un officier de l'artillerie de la Marine le 1680

Sud

400 Toises

on reblanchira les murs ainsi que ceux de la chapelle. On fera deux cheminées, une dans la grande salle, une dans la chambre voisine ; on réparera six fenêtres et cinq portes en noyer et six fenêtres à châssis garnis de toile. On réalisera également une rampe du côté du couchant avec l'ouverture d'une porte double en mélèze à encadrement de pierre de taille ou de briques. La tranche de travaux de l'année suivante revient à Honoré Allègre le 22 mai 1686. Jean Louis du Cayron prévoit cette fois la réfection du plafond et le pavage de brique du vestibule en haut de la montée faite l'année précédente ; on reblanchira et crépira le grand escalier ainsi que plusieurs chambres et une galerie, on fera un manteau de cheminée de plâtre, avec quelques petits ornements d'architecture à la grande chambre, on remplacera quatorze marches d'ardoise au grand escalier. On construira un bout de mur pour mettre à l'abri des vents du levant la nouvelle entrée du château ; s'y ajoutent diverses réfections de fenêtres et portes ainsi que des cloisons de la cuisine¹¹⁶. En 1686 le marché de fourniture de tout le bois et des chandelles nécessaires au corps de garde de la citadelle et du Fort Carré se monte à un quintal de bois par jour d'octobre à mars et un demi quintal le reste de l'année et une demie livre de chandelle par jour sur l'ensemble de l'année.¹¹⁷ Le port fait l'objet de gros travaux en 1686¹¹⁸ et, selon le marché passé le 4 octobre 1687 entre Louis Charlot conseiller du roi, commissaire de la marine à Antibes, et Pierre Rebecou, les déblais d'excavation du port serviront à remplir « la gorge du bastion Saint-Jaume depuis la rempe quy est vis à vis l'angle flanqué jusques au bord du pavé du quay en laissant un espace de quatre toises de largeur et environ quinze de longueur pour y construire une espèce de cale pour tirer les bâtiments à terre et les mettre à la mer lorsque besoin sera, observant de mettre les terres en sorte quil y ait un pouce de pente par toise vers le quay »¹¹⁹.

Avec les crédits de fortifications octroyés à Antibes en 1688 sont réalisés trois corps de garde de la place d'armes, de la porte royale et de la porte de la Marine. Celui de la place d'armes destiné à un officier aura vingt pieds de tour, dix pieds de haut, un pied et demi d'épaisseur de maçonnerie. On bouchera une arcade pour mettre à couvert du vent les armes placées devant le corps de garde sous l'appentis qui couvre son entrée. La toiture sera couverte en tuile. On fera une fenêtre et une porte en mélèze avec un jambage de brique. L'intérieur comprendra une cheminée et sera enduit de mortier et plâtre blanc dessus. A la porte de la Marine on fera une séparation dans le corps de garde existant pour l'officier de garde. L'intérieur sera enduit de lait de chaux. On fera porte et fenêtre au corps de garde de l'officier et diverses réparations pour celui des soldats dont « les couches de bon bois de meslé ». ¹²⁰ A la porte royale, le corps de garde sera rallongé de dix pieds pour en faire un autre destiné à l'officier de garde, pavé de briques et blanchi au lait de chaux, avec cheminée et fenêtre. Jean Louis du Cayron ajoute « divers remp��ettements aux gros murs des environs du chatteau quy menassent ruine et qu'on ne peut éviter de rétablir indispensablement avec de bonne massonnerie ». ¹²¹ Le 27 avril 1688 le gouverneur Laurent de Forbin marquis de Janson signe le marché attribué à Honoré Allegre et Antoine Courmes. Ils ont quatre mois pour achever l'ouvrage. Le même jour Jean Louis du Cayron passe le contrat d'entretien pour trois ans de tous les ouvrages des fortifications et du château avec Honoré Amenc menuisier d'Antibes moyennant cent cinquante livres par an. ¹²²

¹¹⁶ ADAM, 3E 81/84 f° 80 v°

¹¹⁷ ADAM, 3E 27/142 f° 223 6 juillet 1686, acte passé par Perrin de Flaucourt commissaire des guerres

¹¹⁸ Niquet ingénieur du roi en Provence et Languedoc rédige le marché de la contre-jetée signé par Louis Girardin de Vauvré intendant de la justice, police et finances des armées navales en charge des fortifications des places maritimes de Provence au département de Toulon le 25 août 1686 (3E81/84 f° 1320)

¹¹⁹ ADAM, 3E 81/85 f° 157 - La construction de cette cale est à l'origine du chantier naval

¹²⁰ mélèze

¹²¹ ADAM, 3E 81/86 f° 67,69

¹²² ADAM, 3E 81/86 f° 70 v°

En 1689, ce sont à nouveau Courmes et Allegre « maîtres massons et esculpteurs en plâtre du lieu de Cannes » qui conduisent les travaux et ouvrages au fossé du bastion qui couvre la citadelle d'Antibes suivant le devis établi par Jean Louis du Cayron. Il s'agit d'enlever une butte de terre et de rocher qui se trouve dans le fossé sur douze toises de long par six de largeur. Les déblais sont transportés dans la place sur le rempart « afin de continuer à le fournir de terre aux endroits les plus deffectueux et les plus prochains de l'atelier ».¹²³ Pour faciliter l'accès, les entrepreneurs font un pont dont ils ne sont pas dédommagés. Ils sont payés cinquante-six sous par toise cube de terre et cinq livres par toise cube d'excavation dans le rocher. Le chantier dure six mois.

Notre-Dame de la Garde sur le cap d'Antibes participe également au système de défense du littoral par sa tour comme l'indique Jean Arasy : « il y a sur l'élévation du promontoire dit cap d'Antibes, une grande chapelle surmontée d'une tour et tout cela est appelé Notre-Dame de la Garde, les consuls d'Antibes y établissent des gardes aux frays de la communauté qui découvrent la haute mer a perte de vue ». Par ordonnance du 25 août 1690, le marquis de Janson impose aux consuls la remise en état de la tour. Ceux-ci traitent avec Jean Chabot et Antoine Foucard maîtres maçons d'Antibes. Ils doivent rehausser « les multrieres qui sont alentour de ladite tour de la hauteur de quatre pans et laisser a niveau du pare pied de la muraille de ladite tour des embrasures ou soit mousquetieres de quatre en quatre pans et continuer ladite muraille des multrieres deux pans dessus les mousquetieres et mettre en estat trois multrières qui sont tombées du costé de couchant et les relever de la mesme hauteur que les autres et abattre le fourneau et y mettre une pierre dessus le canon pour soutenir le fougou¹²⁴ qui refairont et remetront à son entière perfection et releveront le pare pied qui reste du coste du levant de la mesme hauteur que la muraille desdites multrières et ils fairont des mousquetières a niveau des autres et d'autre part ils fairont une barbacane a la fenestre qui reste au dessus de la porte de l'hermitage ».¹²⁵ Les consuls approvisionneront le chantier en chaux et en briques et les entrepreneurs fourniront les trois pierres du fougou et de la barbacane ainsi que le sable, l'eau et la main d'œuvre pour trente neuf livres.¹²⁶

€ Les améliorations de la fortification : demi-lunes et glacis

Depuis 1689, Louis XIV doit faire face à la coalition de la Ligue d'Augsbourg. Le duc Victor Amedée ayant rompu avec la France en juin 1690, les troupes de Catinat ont envahi la Savoie. La proximité du comté de Nice place Antibes en première ligne dans la guerre et impose de renforcer sa capacité de défense. Le 18 octobre 1690, se déroulent les enchères des travaux décidés par l'ingénieur Jean Louis du Cayron sur les bastions de la citadelle en présence du gouverneur, le marquis de Janson et du contrôleur de la marine au département de Toulon, Noël le Vasseur. Joseph Gazan, avocat, Jean Rostan notaire et Charles Capel chirurgien sont les derniers enchérisseurs et bénéficiaires du marché qui devra être exécuté pour le 15 janvier 1691 à raison de dix-huit livres dix sous la toise cube pour la maçonnerie, dix-neuf livres la toise carrée pour la pierre de taille et cinquante trois sous la toise cube pour l'excavation du rocher et de la terre. Au bastion de Rosny sera réalisé « le parapet¹²⁷ de la face dudit bastion après y avoir estably un courdon de pierre de taille¹²⁸ pareil a celui que y est deja posé sur environ quarante toises de longueur, lequel parapet sera conforme en toutes ses dimensions a celui de l'autre face dudit bastion du costé du nord avec

¹²³ ADAM, 3E 81/87 f° 43, 2 mai 1689

¹²⁴ fougou = fourneau

¹²⁵ ADAM, 3E 27/158 f° 50

¹²⁶ le règlement est effectué après réception des travaux le 15 novembre 1690 (3E 27/158 f° 76)

¹²⁷ le parapet est la partie supérieure du rempart qui protège le défenseur contre les tirs tendus de face en lui permettant de faire usage de ses armes

¹²⁸ le cordon est une moulure placée sur la partie haute de la muraille

les crénaux espacez de pareille distance ; la maçonnerie du flanc dudit bastion sera continuée suivant les attantes et arrachemens et avec les proportions requises suivant l'ancien desin comencé ; sera continué a eslever un mur de refend vers l'orillon¹²⁹ dudit flanc ». ¹³⁰ La courtine entre le bastion de Rosny et le bastion de Guise « sera achevée d'eslever en son parapet après y avoir mis un courdon suivant l'ancien dessin commencé et le parapet eslevé de mesme que tous les autres de la place desja faits ; le flanc cotté 2 du bastion de Guise sera achevé de perfectionner suivant l'ancien dessein ». Le revêtement des deux faces du bastion de Guise en ce qui concerne le parapet sera élevé de la même façon que cela a été commencé « jusques a dix piedz d'hauteur affin de former au derriere le gros parapet approuvé de canon qui doit estre formé sur ledit bastion ensemble le cavalier¹³¹ ou batterie qui doit estre continué vers le centre dudit bastion. L'autre coté du bastion de Guise sera achevé de perfectionner de mesme quil est comencé et suivant les arrachemens et attentes qui y paraissent, la maçonnerie n'estant pas achevée, proche le quel flanc et à l'extrémité de la courtine contigüe sera laissé une fausse porte ainsi quelle y paroît desja commancée ; la maçonnerie des flancs des bastions du Roi (coté 4) et du Dauphin (coté 6) sera également perfectionnée comme les precedents. Le parapet de la face du bastion du Roy du coste de la porte royale¹³² sera continué d'eslever de mesme que le sont les autres parapetz de la place avec les mesmes dimentions et proportions et ou sera posé precedemment les parties du cordon qui y manquent ; la même chose sera faite et observée à l'autre face dudit bastion qui est beaucoup plus longue que la précédante. A la courtine qui est entre ledit bastion du Roy et le Dauphin sera eslevé aussy le parapet et posé quelque partie du cordon qui y manque de mesme qu'aux deux faces du bastion du Roy ». Tous les flancs du bastion seront perfectionnés comme suit : « sera laissé a chasque flanc trois ambrasures pour y loger du canon suivant les dimentions qui seront perscrites aux entrepreneurs par l'ingenieur ou directeur de l'ouvrage ; les parapetz desditz flancs auront neuf piedz d'espais bien bastis de bonne maçonnerie avec un parement de brique bien liaisonnée du dedans et au dehors desdites ambrasures de mesme qu'en leur glacis ». Enfin les fossés seront approfondis uniformément et les terres enlevées seront transportées sur le rempart. Témoin de ces travaux, Jean Arazy confirme leur réalisation : « ces années dernières ont perfectionné et achevé le bastion Dauphin, comme l'année 1691 a perfectionné les flancs, les parapets, les fossés et les terrassements et les années 1692 et 1693 presque tous les autres dehors de la place » ¹³³.

Ce sont effectivement trois années déterminantes avec des confortements d'envergure suivant les conceptions de Vauban qui sont alors apportés aux fortifications d'Antibes notamment par l'ajout de cavaliers.

Au début de 1691, les troupes ont été concentrées à Antibes pour s'emparer de Nice. Le notaire Jean Mellian en a gardé le souvenir dans son minutier de l'année. « Le 12 mars 1691, écrit-il, les deux bataillons qui estoient logés à Antibe a scavoir l'un du régiment d'Alsace et l'autre du régiment de Solbek sont allés camper avec les troupes qui estoient à Grasse et aux environs en nombre en tout d'environ 15 000 hommes vers Nisse et Villefranche comandés par M. de Catinat général de l'armée, s'estant saisis le meme jour de postes et passages ». Le lendemain, vingt gallères et dix huit vaisseaux de guerre dont quatre « brullotz » et trois bombardes les ont rejoint à Saint-Jean au Cap Ferrat et à Monaco. Trois ou quatre jours après ils ont attaqué le château de Villefranche qui s'est rendu à la France après avoir combattu durant environ quarante heures. Le lendemain le fort « Saint-Soupir » et

¹²⁹ orillon

¹³⁰ ADAM, 3E 27/144 f° 374 v°

¹³¹ le cavalier est un massif rapporté sur le bastion pour accroître les vues et le champ de tir

¹³² à la lecture de ce texte, le bastion du Roi jouxte celui de Guise alors que l'appellation est inversée entre roi et Dauphin dans les plans et textes antérieurs notamment en 1679

¹³³ Arazy (Jean) *histoire d'Antibes*, 1708, p. 109

celui de Montalban se rendent après quelques coups de bombes et de canons. Ensuite, tout le camp est allé assiéger Nice qui s'est rendue après cinq ou six jours sans avoir tiré un seul coup de canon. Mais le château résiste et subit les tirs de l'artillerie française. Le 27 mars, le marquis de Janson fait enregistrer une procuration « attendu qu'il ne peut point quitter la plasse à cause de la guerre et du siège de Nisse »¹³⁴ Pierre Bergeron, architecte et entrepreneur des bâtiments du roi, qui se trouve en mission à Antibes fait de même pour l'adjudication des travaux et réparations à faire à la ville de Saint-Malo¹³⁵. Le 30 mars puis le 1er avril, l'explosion de deux magasins à poudre touchés par des bombes précipite la capitulation de la garnison de Nice. Le 1er avril 1691, Jean Baptiste de Segent commissaire des guerres ordonnateur au Comtat de Nice et des fortifications d'Antibes renouvelle le contrat d'entretien des logements, magasins, casernes, ponts, portes de la citadelle et du Fort Carré pour un an moyennant cent cinquante livres à Honoré Amenc maître menuisier d'Antibes¹³⁶.

La conquête du Comté de Nice conduit Vauban à réexaminer le système de défense. Niquet est envoyé à Antibes pour dresser un mémoire sur le développement des fortifications. Il l'adresse à Vauban le 1er juillet 1691 accompagné de plans et croquis.¹³⁷ Pour tenir compte de l'évolution de la stratégie militaire, les fossés sont approfondis et la protection du rempart est confortée par un glacis en pente donnant vers l'extérieur établi au sommet de la contrescarpe. Dès le mois de juillet 1691 des travaux d'envergure nécessitent l'expropriation de terrains tout au long des remparts pour la construction des glacis. Pierre Rostan et Jean Barquier, estimateurs de la communauté sont commis pour visiter avec Martin ingénieur du roi, directeur des fortifications, les terres, vignes et propriétés en vue de fixer le prix d'indemnisation¹³⁸. Au quartier de la Fontaine, entre les bastions de Guise et de Rosny, dans trois propriétés semées en blé, on a avancé le terrassement de la courtine sur une longueur de trente six toises depuis le flanc du bastion de Rosny « en tirant le long de ladite courtine vers le soleil couchant » représentant en tout deux cent seize toises carrées. Une autre terre qui entre dans la gorge du bastion de Rosny doit, selon l'ingénieur Martin, « estre occupé par le terrassement qui sera fait dudit bastion depuis l'extrémité du terrassement de ladite courtine joignant le flanc du bastion de Rosny en tirant par une ligne droite jusques au pénultième contrefort de la face dudit bastion qui tourne du costé du levant vers la mer ». La superficie est de sept cent trente-six toises carrées. Il s'y ajoute, le long de la muraille qui joint le bastion de Rosny « tirant du couchant au levant du costé de la mer quatorze toises en longueur et sept toises en largeur depuis le pied de ladite muraille » un jardin dont soixante dix-sept toises carrées seront occupées. Les experts se sont ensuite rendus hors la ville au dessous du bastion royal pour plusieurs propriétés qui confrontent au levant le fossé du bastion et au midi la mer et doivent être occupées par le glacis. La surface est de quatre-vingt-douze motureaux ou cinq sétérées¹³⁹ trois quart, huit motureaux faisant une demie sétérée, mesure d'Antibes, est-il précisé. Une vigne de quatre motureaux doit ensuite servir au glacis à la pointe du bastion. Elle est entourée de murs qu'il faudra abattre comme pour d'autres parcelles. Une autre vigne se trouve « en dessous la demi lune¹⁴⁰ de la porte royale ». Deux sétérées correspondent au glacis de la demi-lune. Dans la parcelle entourée de murs, les récoltes de raisins, de figes et de blé dont le propriétaire sera privé à cause des terrassements sont estimées à cent cinq livres.

¹³⁴ ADAM, 3E 27/145 f° 144

¹³⁵ ADAM, 3E 27/145 f° 163

¹³⁶ ADAM, 3E 81/100 f° 86 v° (acte consigné dans le volume des minutes de 1692-1693)

¹³⁷ cité par Dor de La Souchère d'après les archives du dépôt général des fortifications concernant Antibes

¹³⁸ ADAM, 3E 81/100 f° 69 20 juillet 1691

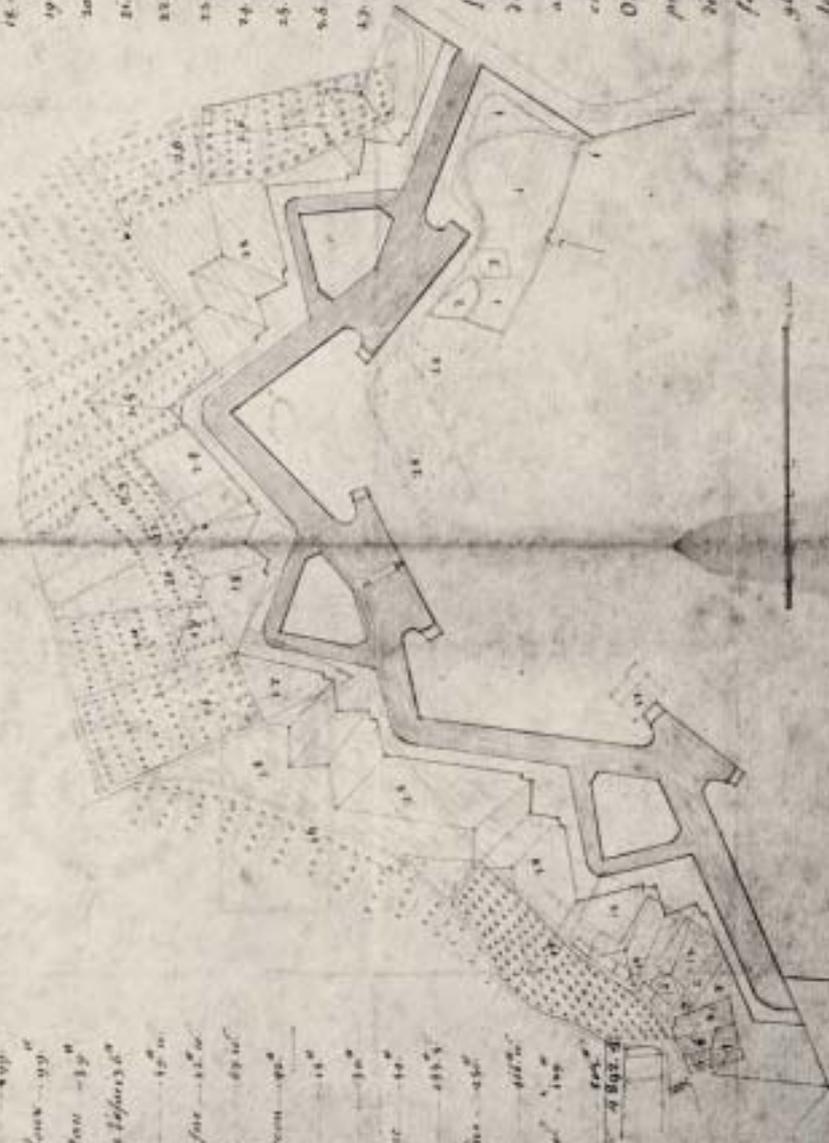
¹³⁹ la sétérée équivaut à 14 ares

¹⁴⁰ cette mention prouve que la demi lune entre les bastions du Roi et de Guise vient d'être construite ou est en chantier

Plan des fonds occupés aux fortifications de la ville d'Antibes. l'année 1691. avec les noms de ceux

- 1. Le sieur de la Roche 1673^l
- 2. Le sieur de la Roche 1673^l
- 3. Le sieur de la Roche 1673^l
- 4. Le sieur de la Roche 1673^l
- 5. Le sieur de la Roche 1673^l
- 6. Le sieur de la Roche 1673^l
- 7. Le sieur de la Roche 1673^l
- 8. Le sieur de la Roche 1673^l
- 9. Le sieur de la Roche 1673^l
- 10. Le sieur de la Roche 1673^l
- 11. Le sieur de la Roche 1673^l
- 12. Le sieur de la Roche 1673^l
- 13. Le sieur de la Roche 1673^l
- 14. Le sieur de la Roche 1673^l
- 15. Le sieur de la Roche 1673^l
- 16. Le sieur de la Roche 1673^l

- 17. Le sieur de la Roche 1673^l
- 18. Le sieur de la Roche 1673^l
- 19. Le sieur de la Roche 1673^l
- 20. Le sieur de la Roche 1673^l
- 21. Le sieur de la Roche 1673^l
- 22. Le sieur de la Roche 1673^l
- 23. Le sieur de la Roche 1673^l
- 24. Le sieur de la Roche 1673^l
- 25. Le sieur de la Roche 1673^l
- 26. Le sieur de la Roche 1673^l
- 27. Le sieur de la Roche 1673^l



Les endroits marqués 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000.

Toujours pour le glacis de cette demi-lune il faut indemniser neuf autres propriétaires de terres et de vignes pour une superficie de huit setérées et quatre-vingt-trois motureaux. Les experts visitent également une partie de vigne sous la demi-lune de la courtine entre le bastion de Guise et celui de Rosny dont quatre setérées et huit motureaux seront occupés par le glacis de ces bastions et de la demi-lune¹⁴¹.

Le total des indemnisations s'élève à neuf mille quatre cent soixante-quatorze livres, récoltes comprises ce qui prouve que le chantier doit démarrer rapidement. Aucun marché ne figure dans les minutes des notaires d'Antibes en 1691 mais c'est un architecte de Toulon, Gaspard Chaussegros, qui est en charge des travaux car deux ans plus tard dans un accord avec un maçon tailleur de pierre, Jean Seur, il fait référence au tarif d'une convention privée du 13 août 1691 qui avait pour objet « la batisse et construction du magasin à poudre qui devoit être fait dans le centre du bastion royal ».¹⁴² Du 26 avril 1691 au 5 octobre 1692, les maçons Seur et Laure reçoivent de l'entrepreneur Chaussegros « en trente-six acquitz privés par eux escriptz et signés scavoir partie par ledit Laure et partie par ledit Seur dans un cajer estant au pouvoir dudit Chaussegros » la somme de sept mille trente-huit livres. En outre Chaussegros a réglé mille huit cent soixante-seize livres à deux sous-traitants de Seur et Laure, Joseph Rolnis et Pierre Trouchet. Par ailleurs, pour le prix des travaux du magasin à poudre, Chaussegros a déboursé quatre mille quatre cent trente-quatre livres en trente-deux règlements effectués du 23 août 1691 au 10 décembre 1692 à l'achèvement des travaux. Toujours pour le compte de Seur et Laure, il a avancé mille sept cent cinquante neuf livres à deux tailleurs de pierre Seillan et Gautier entre le 10 octobre 1691 et le 15 juin 1692. Le total s'élève à quinze mille cent huit livres. En contrepartie le toisé général effectué le 12 novembre 1692 par les ingénieurs ordinaires Niquet et Martin sur les travaux de Seur et Laure exception faite de la toiture du magasin à poudre se monte à douze mille cinq cent quarante deux livres. Il faut y ajouter diverses dépenses à régler à Seur et Laure pour les trois culs-de-lampe des guérites des demi-lunes faits par Seillans et d'autres ouvriers (deux cent soixante-sept livres) et pour « le décombre de la carrière desdits Seur et Laure sur la petite citadelle »¹⁴³, soit au total quatorze mille vingt-six livres. Seur et Laure restent donc redevables de mille quatre-vingt-deux livres envers Chaussegros ce qu'ils contestent s'estimant « plus tost créanciers que débiteurs » au regard de quatre articles qu'ils jugent sous évalués, « le premier pour le cube de pierre de taille par eux fournie pour la demi lune, courtine, aurillon et bastion de Rosni et aux marches a dessandre dans les fossés ou a esté travaillé par le nomé Mavillan, le second pour les six cheminées au corps de garde de la royalle quilz pretandoient fere estimer et leur estre admis davantage du contenu a ce compte sy dessus, le troisieme pour le parement de la porte royalle ou soit cournisse et tympan et le quatrieme article pour la perte quil y a eu au travail fait par ledit Seillans et autres ouvriers quilz pretandoient fere voir n'avoir point este employes de leur consantement ».¹⁴⁴ Finalement voulant éviter un procès, Chaussegros convient à l'amiable de ramener la dette à quatre cent cinquante livres payables avec intérêts jusqu'en juin 1695.

Une intense activité continue d'animer les chantiers en 1692. Le 26 avril 1692, on construit une plate-forme derrière les embrasures du bastion du port. L'entrepreneur fera les déblais nécessaires à trois pieds au dessus du seuil des embrasures sur toute la longueur et

¹⁴¹ ce rapport d'estimation fait référence au seul qui ait existé antérieurement, celui établi chez maître Mellian le 20 mai 1616 concernant les terres occupées par les fortifications (le volume de ce notaire a disparu)

¹⁴² ADAM, 3E 27/147 f° 205 v°. C'est à cette occasion que l'ancien théâtre romain a disparu. Arazy écrit en 1708 : « les restes précieux que nous avons estoyent admirables et l'année 1691 a veu leur entiere demolition ; les fortifications en sont la cause pour la commodité des pierres sur le lieu. Je ne nomme pas l'ouvrier entrepreneur de sa ruine pour ne luy donner la mesme immortalité qu'a receu Herostrate d'avoir brulé le temple de Diane à Ephèse » *Histoire de la ville d'Antibes*, p. 46.

¹⁴³ Cet ancien ouvrage du XVIe siècle englobé dans le bastion a apparemment servi de carrière de pierres

¹⁴⁴ ADAM, 3E 27/147 f° 209

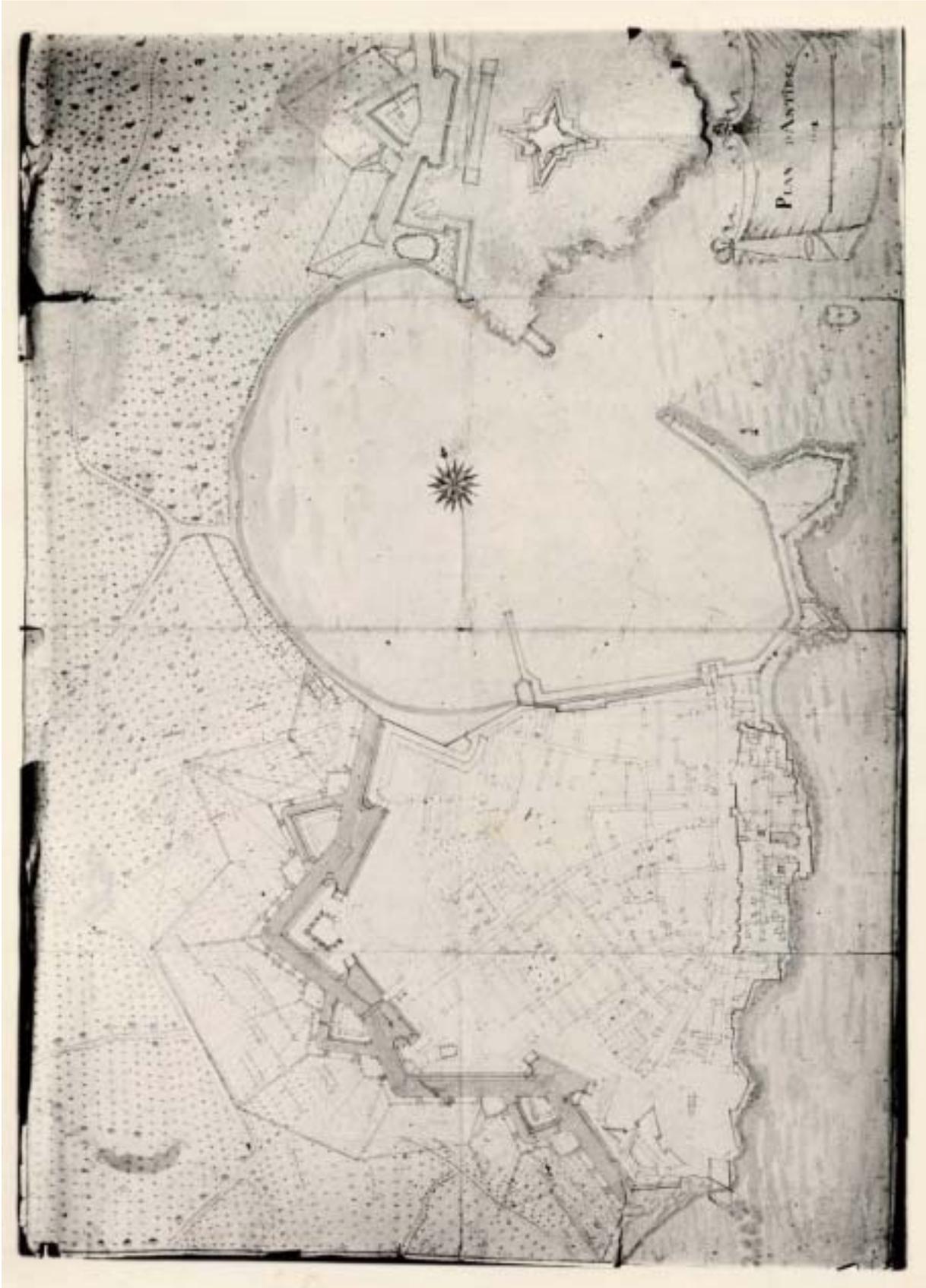
largeur de la plate-forme qui aura « quinze pieds de long et neuf pieds réduits de large scavoir huit par devant contre l'embrasure et dix au derrière pour biaiser quand il sera besoin ». ¹⁴⁵ Le terrain devra être parfaitement de niveau avec une tolérance de deux pouces de pente sur les quinze pieds de long. Si le terrain n'est pas bien solide « il sera battu suffisamment avec un pillon ou demoiselle ». Ensuite l'entrepreneur le remplira de béton composé de bon mortier des chaux vive « nouvellement éteinte, la meilleure et la plus forte qui se fait aux environs de la place et de sable le plus pur et le mieux grevé de gourjan ¹⁴⁶ dans lequel on enfoncera avec ledit pillon des graviers et moillons en sorte que cela face un bon et solide lict pour poser la pierre de taille de ladite platte forme. Le pavement dessus de ladite pierre de taille sera bien et proprement fait à trait de ciseau sur les joints et autour des faces et le reste à la petite pointe du marteau, bien dressés et alignés et le plus uniment quil se pourra poser par assises réglées en largeur, faisant liaison au moins du tiers ou du quart des carreaux lesquels seront posés en bain de bon mortier composé au moins d'un tiers de bonne chaux et de deux tiers du sable cy dessus et ensuite garnis d'escalles ou moillons et batus de la masse de bois ou pillon de manière que le mortier sorte de tous costés et que le tout face un bon et solide corps de maçonnerie ». L'épaisseur de pierre dure sera de cinq a six pouces. Les plus épaisses seront posées à l'emplacement des roues du canon, la plate-forme ayant au total un pied d'épaisseur. Le travail sera exécuté par Joseph Deconis, tailleur de pierre d'Antibes, au prix de dix sept livres cinq sous la toise carrée. Il sera payé au fur et à mesure des travaux selon le metré effectué par Martin ingénieur en chef des travaux de fortifications qui a remplacé du Cayron. Par ordonnance du 20 octobre 1692, Niquet lieutenant du roi au gouvernement de la ville d'Antibes et ingénieur général de Provence, Languedoc et Comté de Nice, réquisitionne deux maisons et écuries situées rue des Crottes pour servir d'entrepôt aux outils et autres choses nécessaires pour les travaux des fortifications moyennant deux cent treize livres d'indemnisation ¹⁴⁷.

Niquet travaille alors à un nouveau projet général des ouvrages à faire et le communique à Le Peletier qui charge Vauban d'aller étudier sur place le dispositif. Celui-ci se rend en Provence et passe à Antibes le 17 février 1693. Il demande à Niquet d'estimer le coût mais dans l'immédiat se contente de parachever les travaux avec des crédits annuels permettant d'améliorer progressivement la fortification. Le 12 juin 1693, un important marché est conclu entre l'ingénieur Martin et Honoré Allegre associé à Gaspard Chaussegros pour l'ensemble des ouvrages à faire aux fortifications de la ville d'Antibes. L'ingénieur Martin en a établi le cahier des charges : premièrement l'entrepreneur fera déblayer les fossés au pied des bastions, courtines et demi-lunes de façon uniforme de deux à trois pieds de manière à ce que l'on soit à couvert. Ensuite les maçonneries dont les fondations ne sont pas assez profondes seront consolidées en travaillant avec précaution sur deux ou trois toises à la fois pour éviter tout risque en déchaussant les murs. La nouvelle maçonnerie devra être parfaitement jointe et faire corps avec l'ancienne. « L'entrepreneur fera aussy les espaissements ordonnés à la demi-lune dauphine de deux piedz d'espaisseur en dehors et pour le joindre et relier avec la vieille massonerie il y fera les arrachemens neccessaires en travaillant et a mesure que l'ouvrage s'eslevra, observant de metre dans le nouveau parement les mouillons les plus grandz et les plus propres et de refaire les jointcz à pierre vue, de bien observer les liaisons, de bien garnir les dedans du mur des mouillons pozés à plat, rangés à la main en bain de bon mortier et toujours frapés du marteau en sorte que le mortier soufle de tous costés par les jointcz et quil n'y ait aucun vuide ou pierres quy le touchent à sec. Le mortier sera fait d'un tiers de bonne chaux vive nouvellement esteinte et de deux tiers de sable

¹⁴⁵ ADAM, 3E 81/100 f° 120 acte enregistré dans le minutier de 1692-1693

¹⁴⁶ Golfe Juan

¹⁴⁷ ADAM, 3E 81/100 f° 280



de Goulfe Jouan le mieux grené, le tout bien raboté et mis en œuvre ».¹⁴⁸ Les pierres de taille des angles seront déposées et replacées sur le devant du nouveau parement . Il faudra déposer et reposer le cul-de-lampe dans la guérite de la demi-lune dauphine et dans les autres en conservant les arches, crampons de fer, pierres, briques et fleur de lys. L'entrepreneur sera payé à la pièce de chaque cul-de-lampe et guérite. Il fera les « surtout et nouveau parapetz couronnés de briques ausdites demi lunes ». Les parapets seront formés « de terres pures espierrées et passées à la claye sil est besoin, posées par litz bien amenuisées et battues avec la demoiselle à chaque lit de terre de sept à huit pouces de haut sur toute la largeur des parapetz. » Une fois utilisées les meilleures terres provenant des fossés, le surplus sera porté sur les glacis. L'entrepreneur achèvera de former les glacis avec les terres qui seront enlevées de la butte qui se trouve devant la face droite du bastion de Guise « en commençant par les extrémités devers la mer quy seront prolongés comme il est expliqué au projet, c'est-à-dire jusques à ce qu'ils soient soumis au feu de toutes les pièces suivant lesdits piquets de hauteur quy seront plantés et fera les murs qui doivent soutenir lesdits glacis aux deux extrémités devers la mer avec les soins et précautions cy devant expliqué, couronnés de briques de champ ou de pierres posées en pavé. » Pour le transport des terres il utilisera les tombereaux et harnais qui ont été faits aux frais du roi l'année précédente mais il fournira chevaux, mulets et ouvriers. Il fera la bascule prévue à la porte de la demi-lune, rétablira le portail, fera un corps de garde sur le passage et une arcade au devant pour communiquer d'une porte du rempart à l'autre. Il construira un magasin à poudre de dix toises de long par vingt cinq pieds de largeur aux environs de « la petite citadelle à peu près comme celui quy a esté fait l'année dernière ».¹⁴⁹ Enfin, il fera les réfections et réparations nécessaires aux murs d'enceinte du côté de la mer et autres ouvrages qui pourraient lui être ordonnés au fort ou à la ville pendant le cours de l'année. Il rendra le travail « finy et parfait et partout place nette dans la fin d'octobre prochain et le garantira au moins an et jour ». En cas de manque de main d'œuvre, l'entrepreneur pourra recourir à des soldats dont les journées de travail seront payées « à la toise ou à la marque ». Gaspard Chaussegros architecte à Toulon se porte caution de Honoré Allegre. Le contrat est signé par Jean Baptiste Segent commissaire des guerres ordonnateur au département du comté de Nice et des fortifications des places de Provence, assisté de Jacques de Lhuillier lieutenant colonel au régiment de Médoc commandant pour le roi dans la ville, fort et citadelle d'Antibes, Grasse et dépendances¹⁵⁰ et de Jacques Martin ingénieur ordinaire du roi « ayant la direction des fortifications et travaux dudit Antibes ». Gaspard Chaussegros recrute trois maçons tailleurs de pierre de Toulon, Jean Seur, Joseph Gautier et Jean Laure pour diriger les travaux de maçonnerie « qu'il conviendrait fere au bastion Dauphin et a la citadelle et courtine qui est entre ledit bastion Dauphin et le bastion royal comme aussy toute la maçonnerie qui se trouveront fere au dehors de la place vis à vis le susdit bastion et courtine, encore toute la maçonnerie qui se trouveroit faire a la demi lune devant la porte de cette ville »¹⁵¹ à raison de quatre livres la toise cube de façon et seize livres la toise carrée pour les parements de pierre de taille des culs-de-lampe, guérites, angles de la demi-lune, cordons, portes et autres. L'accroissement des troupes qui ont pris possession du comté de Nice conduit Pierre Robineau, commissaire des guerres de la côte de Provence, et Jacques Lhuillier lieutenant colonel du régiment de Médoc à louer une maison à Antibes rue de la Courtine ou de la Ferraie pour y installer un hôpital royal destiné « aux soldatz de cette garnison et autres troupes de sa majesté ».¹⁵² Le bail signé le 14 août 1693 est de neuf ans à

¹⁴⁸ ADAM 3E 27/147 f° 195 v°

¹⁴⁹ il fait certainement référence à celui dont la construction dans le centre du bastion royal a été confiée à Chaussegros en 1691. Ces magasins à poudre s'expliquent sans doute par le renforcement de l'armement

¹⁵⁰ Il vient d'être détaché par M. de Langallerie qui commande sur la frontière pour prendre le commandement militaire d'Antibes

¹⁵¹ ADAM, 3E 27/147 f° 204 v°

¹⁵² ADAM, 3E 81/100 f° 196 v°

raison de 160 livres par an. Les réparations sont à la charge du roi qui les fait aussitôt entreprendre par André Jacomin et Honoré Vial, maîtres maçons¹⁵³. Le même jour un règlement fixe les conditions de traitement des malades à l'hôpital dont est chargé Nicolas Aubarnon maître chirurgien d'Antibes. Il tiendra un registre d'entrée et de sortie. Les hardes du soldat, justaucorps, chapeau, bas, souliers et autres ainsi que l'argent seront mis en lieu sûr et fermé pour leur être rendus à la sortie. Chaque malade aura journellement une livre et demie de viande moitié de bœuf, moitié de mouton notamment pour faire les bouillons, une livre et demie de pain plus blanc que bis ; on donnera des œufs frais aux malades qui ne mangent pas ou peu de pain et de viande ou des pruneaux cuits et sucrés. Ceux qui peuvent boire du vin auront un sixième de pot de vin¹⁵⁴, les autres de la tisane et de l'eau en suffisance. Les remèdes devront être de bonne qualité. L'hôpital sera tenu dans une grande propreté et de temps en temps on brûlera des herbes odoriférantes pour purifier l'air. Les chemises des malades seront blanchies au moins une fois par semaine. Du feu sera fait dans les salles pendant l'hiver et toute l'année des lampes resteront allumées la nuit. Chaque malade aura un bonnet de nuit avec une coiffe de toile, une cruche de terre pour boire, une écuelle et une assiette en terre ainsi qu'un pot de chambre. De deux en deux lits on leur fournira « une cheze persée et une terine pour les escrementz ». Des robes de chambre ou « capottes » seront mises à disposition des malades qui seront obligés de se lever. Le roi par contre fournira les lits de garnison garnis de paillasses, matelas, couvertures et « linseuls » en suffisance pour mettre les malades deux par deux et les « linseuls » seront changés tous les quinze jours ou plus souvent si nécessaire pour les malades de dysenterie.¹⁵⁵

De 1694 à 1696 aucun marché ne figure dans les minutes de maître Mellian mais celles de Mathieu Peillon chez qui l'administration royale passe également des actes manquent de 1694 à 1695. En 1696, seul figure un renouvellement de marché de fourniture de bois et chandelles pour les corps de garde du Fort Carré et de la citadelle et pour faire la ronde autour des remparts.¹⁵⁶

Entre grands projets et poursuite des améliorations

L'occupation du Comté de Nice avait reporté au delà du Var l'intérêt des autorités mais sa restitution au duc de Savoie en 1696 convainc Vauban de l'intérêt d'Antibes « place de considération, spécialement si nous n'avons plus Nice », écrit-il le 8 mars 1696. Il fait travailler Niquet à un projet dont le plan visé à Narbonne le 24 novembre 1696 intéresse essentiellement le port et n'aura pas de suite. Dans l'immédiat on s'en tient à des confortements et remises en état. Au mois de juillet 1697, Jean-Baptiste de Segent commissaire des guerres, ordonnateur des ouvrages de fortification des places de haute Provence fait apposer des affiches pour annoncer le programme des travaux de l'année à Antibes. Les offres au rabais ont été reçues au bureau qui est resté ouvert deux heures et c'est Honoré Allegre bourgeois de Cannes dont la proposition est la plus avantageuse qui obtient le marché signé en présence de Jacques de Lhuillier commandant à Antibes et de Le Roi ingénieur. Les travaux seront payés au fur et à mesure de leur avancement à raison de quatre livres la toise cube des déblais des terres et ragréages des fossés, six livres dix sous la toise cube de la terre et du roc de la berme et du bastion Dauphin, vingt-cinq livres la toise cube de maçonnerie de moellon, quatre-vingt-dix livres la toise cube de la maçonnerie de brique, treize sous la toise carrée d'une couche de peinture sur toutes les portes, ponts et barrières,

¹⁵³ ADAM, 3E 81/100 f° 202

¹⁵⁴ le pot est une mesure d'environ 1,275 litre

¹⁵⁵ ADAM, 3E 81/100 f° 198 bail renouvelé le 31 mai 1706 3E 81/105 f° 123

¹⁵⁶ ADAM, 3E 81/101 f° 169 v° voir précédents contrats avec le même marchand Honoré Gavarre en 1692 et 1693 3E 1/100 f° 187 et 166 v°

trente-cinq sous la toise carrée de tous les « embouchemens et crepissages des murs secs », vingt-cinq livres la toise carrée de pierre de taille neuve et seize livres la toise carrée « de pierre de taille vieille a desmoullir restablir et replacer ». ¹⁵⁷ De plus l'entrepreneur sera payé huit cent quatre-vingt-dix-huit livres pour des réparations dont trois cent seize au château, quatre cent quatre-vingt-seize au Fort Carré et quatre-vingt-six destinées au rétablissement du couvert de la galerie du corps de garde de la porte royale. Allegre bénéficiera des clauses d'exemption de logement des gens de guerre et autres franchises prévues dans le précédent contrat conclu le 2 juin 1693. Le même jour Allegre est aussi attributaire du marché du fort Sainte-Marguerite de Lérins où M. de Saint Mars est gouverneur. En 1697 également un contrat est passé entre Jacques du Breuil sieur de la Guéritaude, commissaire ordinaire de l'artillerie à Antibes, assisté de Jean-Gabriel Fajot, garde magasin, et deux maîtres arquebusiers, René Château de Lucé en Anjou et Claude Gazielly de Biot, pour assurer le nettoyage et l'entretien régulier de toutes les armes de la citadelle et du fort d'Antibes ¹⁵⁸.

En février 1699, le devis des travaux de fortification du Fort Carré et de la citadelle d'Antibes est établi par Niquet sur la base d'un programme de cinq ans de 1699 à 1703. Le marché est enregistré chez maître Arnaud notaire à Toulon ¹⁵⁹ le 6 avril 1699 au profit de Joseph Bourgarel de Pignerol et de Honoré Allegre de Cannes en présence de Louis Girardin de Vouvré intendant général de la Marine et des fortifications de Provence et du sieur de Loziers d'Astier ingénieur en chef d'Antibes et de l'île Sainte Marguerite. Bourgarel et Allegre ont constitué une société à raison de deux tiers pour Bourgarel et un tiers pour Allegre. Les entrepreneurs doivent fournir à leurs frais tous les matériaux à l'exception de la pozzolane et du ciment, les échaffaudages, les ouvriers. Dans les travaux il est prévu le transport de terre jusqu'au bastion de Rosny depuis une butte distante de cent cinquante toises, des déblais et remblais des flancs, de la maçonnerie de pierre sèche aux fortifications, de la grosse maçonnerie du pourtour des fortifications composée de moellons, des « jettées de moellon faits dans la mer à pierre perdue », la maçonnerie en moellons et en brique des batisses des corps de garde, logements et casernes, la pose des charpentes en bois de chêne de Bourgogne et en mélèze. Le 9 janvier 1700 Joseph Bourgarel et Honoré Allegre se fournissent cent poutres de pin rouge de vingt à vingt-cinq pieds de long et de neuf à dix pouces de diamètre, cent douzaines de chevrons de huit, dix et douze pans de long et quatre cents douzaines de planches doubles de neuf pans de long et dix pouces de large et un pouce et demi d'épaisseur le tout en pin rouge de la forêt du Touët appartenant au marquis de Trans. La livraison au port d'Antibes est fixée au 10 mars. ¹⁶⁰ L'acte est passé avec Etienne Dauphin marchand de bois du Muy en présence de « Jean Antoine Dufour et Joseph Brel ¹⁶¹ masson de Delguan en Suisse tous deux employés ausdites fortifications ». Le 20 février 1700 les entrepreneurs commandent à un marchand de Nice, François Berengier, ¹⁶² cinq cent « paillassades bois de chaine de la longueur, grosseur et especeur ordinaire qui sont reposées au Cros du lieu de Caigne ». ¹⁶³ Il fournira aussi pour le mois de mai cent cinquante brouettes en bois livrées à Antibes. Le 30 avril, Pierre Nicolas tuillier de Cagnes s'engage à leur faire quatre vingt dix mille briques d'un pied de long, six pouces de large et deux pouces d'épaisseur pour le mois d'octobre au prix de dix-huit livres le mille. Les entrepreneurs bénéficieront de la briqueterie jusqu'en mai 1701 et fourniront les animaux nécessaires au transport des briques au Cros-de-Cagnes, pour les embarquer à destination du port

¹⁵⁷ ADAM, 3E81/101 f° 61 9 juillet 1697

¹⁵⁸ ADAM, 3E 27/150 f° 91 les minutes de Jean Meillian manquent pour 1698 et 1699

¹⁵⁹ AD Var 3E5/128 f° 641, maître Pierre Arnaud ; document communiqué par Melle Etienne ; l'étude des minutes de ce notaire fournira certainement des informations précieuses sur tous les travaux de fortifications

¹⁶⁰ ADAM, 3E 81/102 f° 5

¹⁶¹ il signe Brillie

¹⁶² il signe Francisco Berengario

¹⁶³ ADAM, 3E 81/102 f° 45



d'Antibes.¹⁶⁴ Le 6 mai 1700 enfin, la fabrication de toute la pierre de taille nécessaire aux fortifications pour la présente année et les suivantes est confiée à Pons Enceau, un tailleur de pierre champenois résidant à Antibes, moyennant dix neuf livres quinze sous la toise posée sur l'ouvrage. Par contre s'il était décidé de faire « des portes d'architecture auxdits ouvrages », Enceau ne serait pas tenu de les exécuter.¹⁶⁵ Le 4 juin 1700 Joseph Bourgarel donne procuration à son fils François pour le suivi des travaux de fortification « tant pour raison de l'année dernière 1699 que de la présente année et pour les autres années à venir et pendant la durée desdites fortifications et que l'entreprise d'icelles leur en demeurera »¹⁶⁶. Il doit en effet retourner à Pignerol où il réside mais le 7 octobre 1700 il meurt à Crémone.

Le 9 juillet 1701, Honoré Allegre et Joseph Bourgarel règlent quatre cent quarante-sept livres pour des fournitures de poutres et autres bois faites par Guillaume Gaudin marchand de Nice.¹⁶⁷ Les travaux se poursuivent régulièrement jusqu'à la fin de l'année 1701. Le 13 octobre César Courmes et Donat Saint Vallier de Valbonne sont redevables envers Jacques Allègre et Joseph Bourgarel de cent cinquante-neuf livres « pour le manque de deux cent muids de chaux que lesdits Courmes et Saint Vallier s'estoient obligés de fournir auxdits entrepreneurs pour lesdites fortifications suivant leur convention du 14 janvier 1700 et après liquidation du 24 septembre 1700. Pour régler leur dette ils cèdent une vigne et une parcelle de terre à Valbonne.¹⁶⁸ Ils ont également fait construire deux fours au territoire de Roquefort par Honoré Teisseire, André Raibaud et André Courmes chauffourniers de La Colle pour approvisionner le chantier ; le premier par convention du 24 février 1701, le second le 28 décembre 1702¹⁶⁹.

C'est à cette époque que Vauban imagine un dernier projet démesuré reliant la ville au Fort Carré par une immense ligne de fortification qui ne verra jamais le jour.

En 1703, François Bourgarel et Jacques Allegre traitent avec Joseph Minuty, de Toulon pour leur procurer la pierre brute nécessaire aux ouvrages de maçonnerie de la ville et du Fort Carré¹⁷⁰. Il devra commencer le travail dans quinze jours, les entrepreneurs lui fournissant la poudre nécessaire pour extraire la pierre de la carrière. Les chauffourniers de la Colle Jean Pierre Sauvan, Louis Sinade et Jean Antoine Layet, par convention du 17 janvier 1703, leur livrent trente-deux muids et demi de chaux pour les ouvrages à raison de cinq livres le muid. La fourniture est payée le 4 mai¹⁷¹. Jacques Allegre effectue un autre règlement de quatre-vingt une livres à André Langasque de Biot, pour de la chaux, le 10 septembre 1703, puis le 17 intervient le décompte avec trois autres chauffourniers de la Colle Louis Mauran, Pierre Raibaud et Barthélémy Teisseire qui sont débiteurs de treize livres pour n'avoir livré que la valeur de quatre vingt cinq livres de chaux contrairement aux clauses de la convention signée le 25 février¹⁷². Le marché arrive à échéance en 1703 et, en raison d'un litige sur les comptes, le juge désigne le 5 février 1704 Gabriel Rostan et Christophe Ardouin notaires et procureurs aux juridictions royales pour procéder à la vérification et à la liquidation de la société. Finalement les parties s'accordent sur un compromis passé par devant maître Serrat le 10 mai 1704. Après « vérification, liquidation et calcul fait tant par lesdites parties que par lesdits sieurs arbitres des registres desdites deux dernières années mil sept cent deux et mil sept cent trois non arrêtés, et de ceux des trois années précédentes, mil six cents nonante neuf, mil sept cents et mil sept cent un, ils ont trouvé que la recette faite par

¹⁶⁴ ADAM, 3E 81/102 f° 81 v°

¹⁶⁵ ADAM, 3E 81/102 f° 92

¹⁶⁶ ADAM, 3E 81/102 f° 106

¹⁶⁷ ADAM, 3E 81/102 f° 80

¹⁶⁸ ADAM, 3E 81/102 f° 97

¹⁶⁹ ADAM, 3E 81/102 f° 21 v°

¹⁷⁰ ADAM, 3E 81/103 f° 3

¹⁷¹ ADAM, 3E 81/103 f° 23

¹⁷² ADAM, 3E 81/103 f° 88

lesdits sieurs Allegre père et fils comme caissiers de ladite société ce monte à la somme de trois cens douze mil huit cens soixante huit livres quatre sol quatre deniers à ce compris treize mil trois cens soixante six livres treize solz par eux et par ledit sieur Bourgarel filz empruntées du sieur Jean Gallou et mil deux cens septante cinq livres quinze sols aussy empruntées en comun du sieur de Clermont et que la dépance ce monte a trois cens vingt quatre mil cent huitante trois livres deux solz sept deniers ». La part dont Bourgarel se trouverait redevable envers Allegre est finalement fixée à trois mille cent vingt neuf livres qu'il s'engage à payer. Le litige n'a d'ailleurs pas entamé la solidité de leur collaboration puisqu' « ils continuent leur société depuis le 1er janvier dernier » et que Bourgarel est chargé de la caisse. De plus « tous les outiliz, matteriaux et generallement tous les effez et préparatifs fais pour les susdits ouvrages restent en commun entre eux ». ¹⁷³ En 1705 est également soldé un prêt de quinze mille cinq cent soixante-dix-sept livres qui leur a été consenti par Jean Gallou receveur des fermes et gabelles d'Antibes, prêt dont leur est « desduit et compancé celle de dix mil cent nonante trois livres dix solz receue par ledit sieur Gallou scavoir cinq mil livres par les mains du sieur Lozières d'Astier ingénieur en chef desdites fortifications ledit jour premier juin mil sept cens deux et cinq mil cent soixante trois livres dix solz en tout des matteriaux, outils et effetz deüement exprimés dans l'inventaire général d'iceux signé par lesdites parties, et par M. de Niquet directeur général des fortifications de Provence et Languedoc ledit jour cinquiesme du courant ». ¹⁷⁴

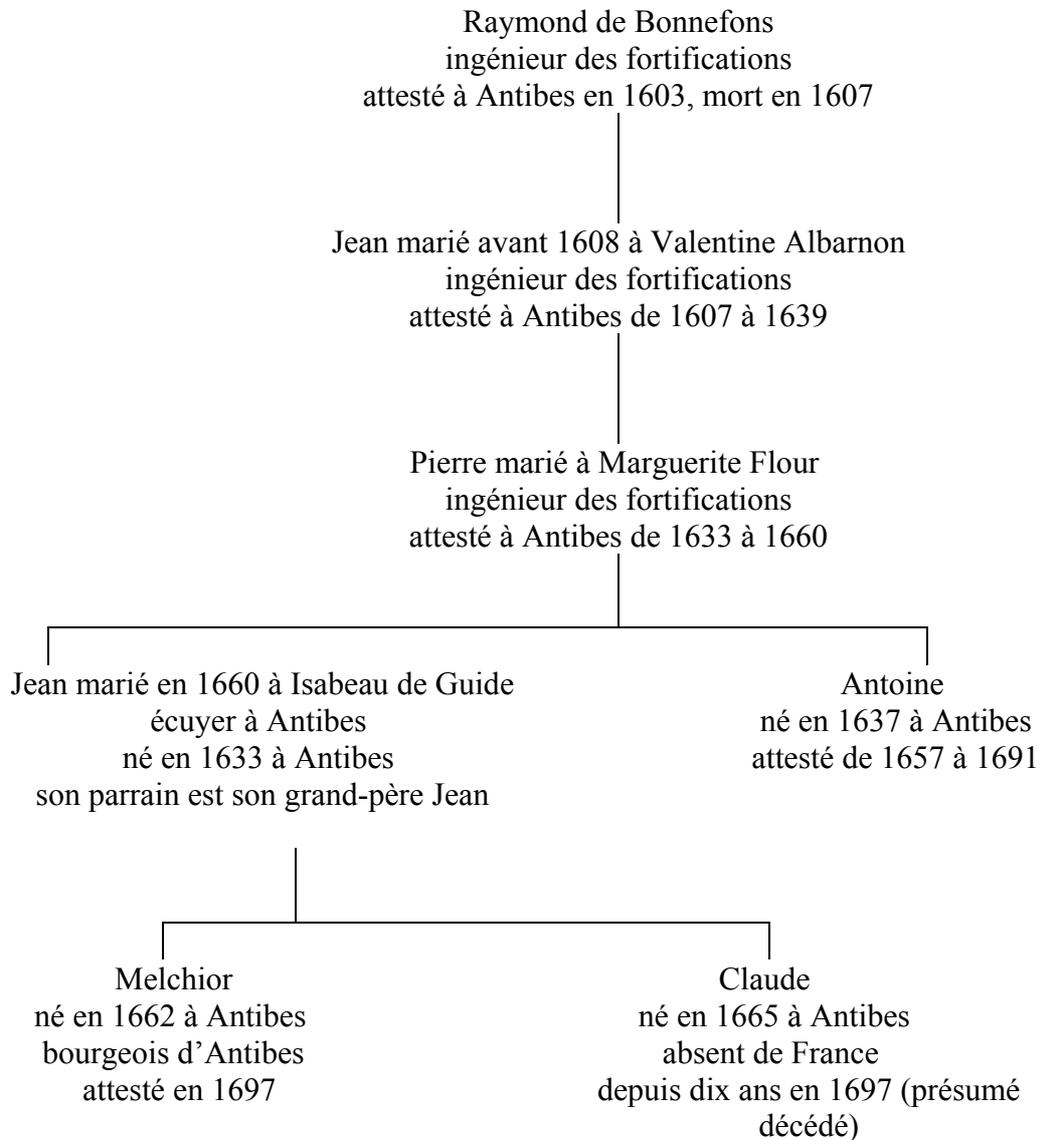
En 1705 Nice est reprise par Louis XIV qui fait raser le château retirant définitivement à la ville son rôle de place forte. Deux ans plus tard, l'année de la mort de Vauban, sa voisine provençale n'aura pas à expérimenter la résistance de sa citadelle : en juillet 1707, les Austro-Sardes pénètrent en Provence tandis que la flotte hollandaise croise au large mais Antibes échappe au siège.

¹⁷³ ADAM, 3E 81/104 f° 105 v°

¹⁷⁴ ADAM, 3E 81/104 f° 87 v°



Les Bonnefons



Travaux militaires à Antibes au XVII^e s.

date	nature des travaux	ingénieur	entrepreneur	autorité militaire
1602	construction du bastion du Roi	Raymond de Bonnefons	Nicolas Devandière, Baptiste Gallot, Jean Aubry	Annibal de Villeneuve de Tourrette
1603	construction du bastion de Guise			
vers 1604	construction du bastion Rosny			
1608	construction de la courtine entre Guise et Rosny		Pierre Albarmon et Jacques Bresson	Antoine du Maine
1608	construction du bastion Dauphin	Jean de Bonnefons	Baptiste et Jean Antoine Gallot	Comte du Bourg de l'Espinasse et Claude d'Estienne lieutenant
1609	construction de deux corps de garde l'un au bastion Rosny l'autre porte royale	Jean de Bonnefons	Alexandre Lause et Louis Baptiste Gallot	Antoine du Maine
1609	réparation du château acheté en 1608		Laurent Semeria de San Remo	Comte du Bourg de l'Espinasse et Claude d'Estienne lieutenant
1612	réparation des moulins du roi sur la Brague			
1613	clocher de l'église, réparation du château dont prison et four à pain		Jean de La Fontaine	Claude d'Estienne lieutenant
1634	rehaussement de la courtine du port		Curraud Gallien	Jean de la Barben gouverneur
1636	rehaussement du rempart de Touraque	Jean de Bonnefons	Honoré Meinier	Jean de Boyer de Choisi lieutenant
1636	construction du corps de garde à la porte du port	Jean de Bonnefons	Curraud Gallien	Honoré de Robert d'Escragnolles lieutenant
1648	construction de murailles du port		Honoré Rainaud	
1649	construction d'un four à pain		Jean Baptiste Bourguignon	
1652	construction du bastion du port	Pierre de Bonnefons	Louis Rainaud et Honoré Jacomin	Léon de Bouthilier comte de Chavigny gouverneur, Arnaud de Campelz lieutenant
1663	réfection des casernements et des magasins à poudre	Jean Louis du Cayron	Jean-Baptiste Bourguignon, Honoré Jacomin, François Renard	Forbin Janson gouverneur Jean de Boyer de Choisi lieutenant (citadelle) Charles Rebelleis lieutenant (fort)
1667	réparation du château		Honoré Jacomin, André Court	
1667	construction d'un magasin à poudre et abandon du vieux près du corps de garde de la marine	Jean Louis du Cayron	Honoré Jacomin, André Court et François Renard	Pierre Chevalier major dans la citadelle
1670	travaux sur les fortifications			
1671	travaux au bastion du Roi			

date	nature des travaux	ingénieur	entrepreneur	autorité militaire
1674	rénovation du Fort Carré notamment la fausse braie	Jean Louis du Cayron	André Court, François Renard	
1677	réparations aux fortifications	Jean Louis du Cayron	François Renard, André Vial, André Court, Jean Foucard	Forbin Janson
1678			François Renard, Honoré Allegre	
1678	réfection portes et ponts	Jean Louis du Cayron	Honoré Carle	
1679	réparations aux fortifications, continuation du bastion royal à la citadelle	Jean Louis du Cayron	François Renard, Honoré Allegre, Antoine Courmes	Rombois commandant
1681	travaux du port	Niquet et Jacques de Corneille	Jean Ricard Honoré Escuier, Honoré Allegre, Antoine Courmes	
1683			Honoré Allegre, Antoine Courmes	
1684	réparation de brèche	Jean Louis du Cayron	Honoré Allegre, Antoine Courmes	
1685	réparation du château		Guillaume Rey, Honoré Allegre	
1687	construction de la cale du bastion du port (Saint Jaume)		Pierre Rebecou	
1688	construction de 3 corps de garde			
1689	creusement dans fossé	Jean-Louis du Cayron	Honoré Allegre, Antoine Courmes	Forbin Janson
1690	réparation de la tour Notre-Dame de la Garde		Jean Chabot, Antoine Foucard	
1690	travaux de perfectionnement des bastions et cavaliers	Jean-Louis du Cayron	Joseph Gazan, Jean Rostan, Charles Capel	Forbin Janson
1691	construction d'un magasin à poudre au bastion royal		Gaspard Chaussegros	
1691	construction des demi-lunes et glacis de la citadelle	Niquet et Martin	Gaspard Chaussegros et Honoré Allegre	Jacques de Lhuillier commandant
1693	passage de Vauban à Antibes			
1693	création d'un hôpital militaire		André Jacomin, Honoré Vial	Jacques de Lhuillier commandant
1697-1698	entretien et améliorations		Honoré Allegre	
1699-1703	marché de travaux établi sur cinq ans pour la citadelle et le Fort Carré	Niquet et Lozière d'Astier	Honoré Allegre, Joseph Bourgarel	